Les fiches-actions

CHARTE PAYSAGÈRE PARTICIPATIVE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

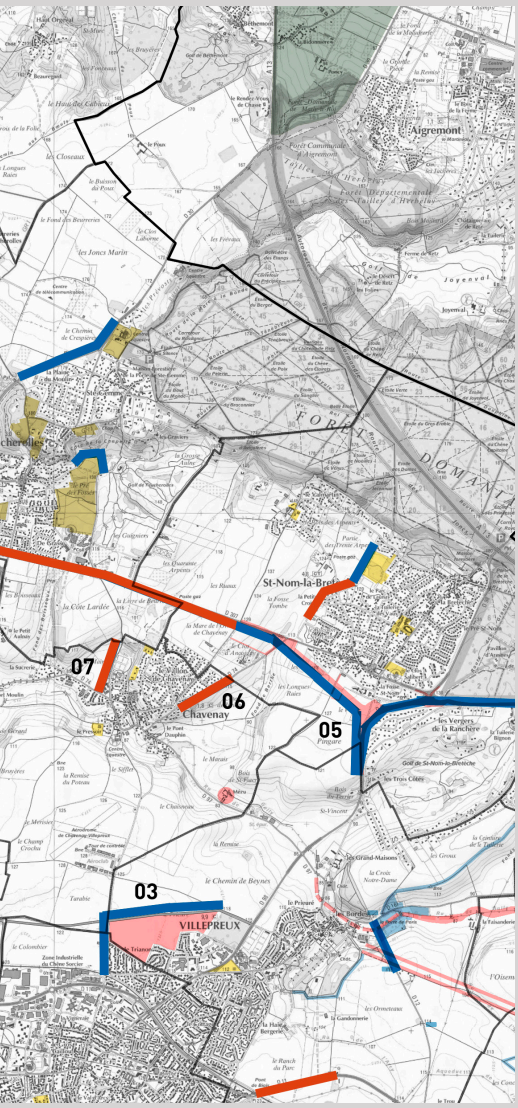

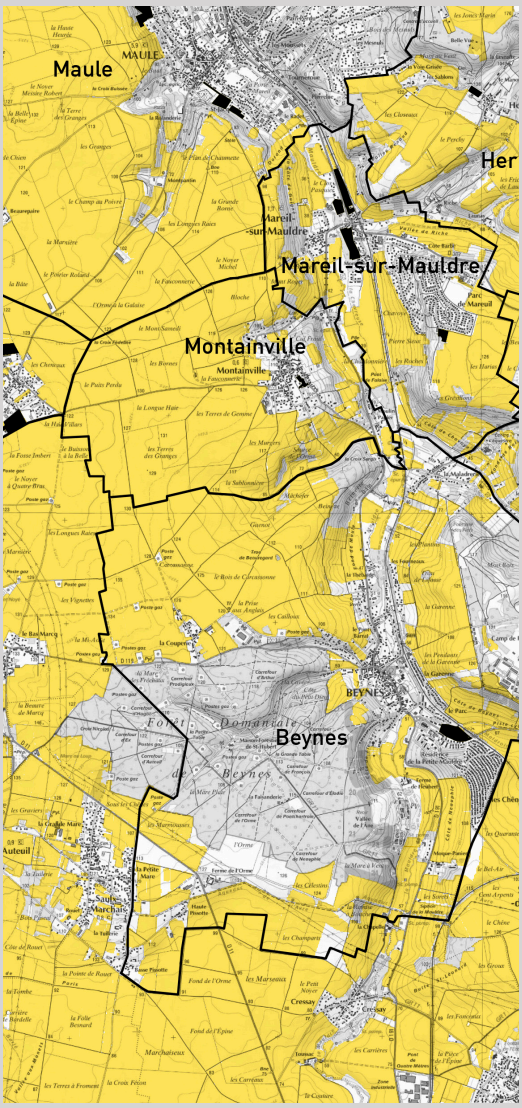

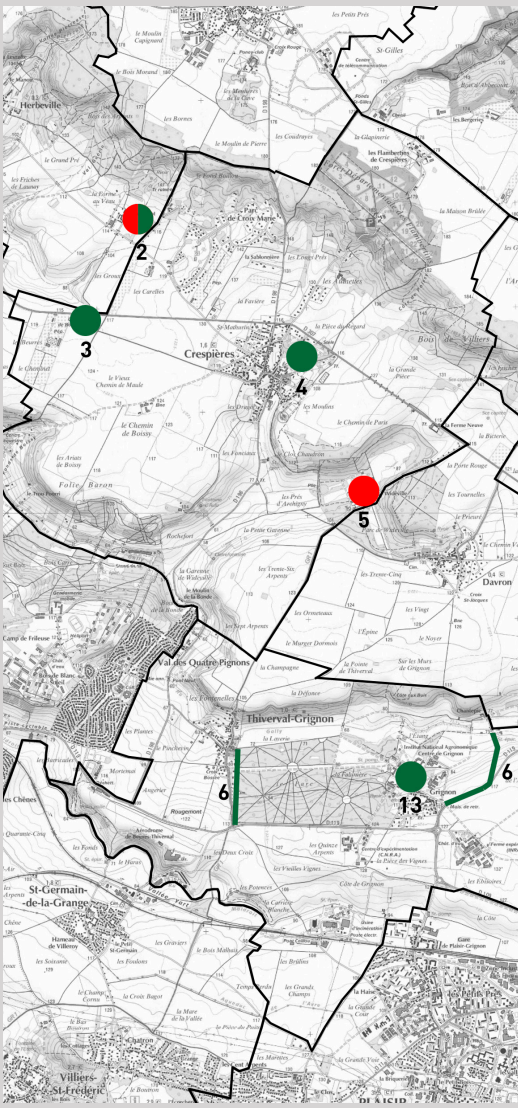

18 novembre 2013

Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

A.P.P.V.P.A.
Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

LEADER

Yvelines
Conseil général

COMMANDITAIRE

Ville de Noisy-le-Roi pour l'APPVPA
37 rue André Lebourblanc 78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Mme Colette Le Moal (APPVPA)
- M. Michel Colin (APPVPA)
- M. Patrick Loisel (APPVPA)
- M. Xavier Laureau (APPVPA)
- Mme Marie de Naurois (APPVPA)
- M. Pierre Barrau (APPVPA)
- M. Jacques de Givry (APPVPA)
- Mme Francine Labussière (APPVPA)
- Mme Anne-Gabrielle Grenet (CG78)
- M. Ludovic de Miribel (Chambre d'agriculture)
- M. Alexandre Rueche (Chambre d'agriculture)
- M. Vincent Jannin (DRIEE)
- M. Philippe Gallot (DDT 78)
- M. Paul Trouillod (STAP 78)
- M. Manuel Pluvinage (CA VGP)
- Mme Suzana Jaehrling (CA VGP)
- M. Daniel Higoin (SMAROV)
- Mme Aurore Chauvry (SIAERG)
- Mme Agnès Sourisseau (CAUE 78)
- Mme Sophie Bonin (ENSPV)
- M. Bernard Duhem (MPDF)
- M. Yves Périllon (AGPV)

RÉALISATION

Toporama paysagistes dplg, mandataire
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart
01 70 28 82 82 / contact@toporama.fr

PayCités - Aménagement du Territoire & Médiation Paysagère
co-traitant
64 rue Vieille du Temple 75003 Paris
06 14 47 79 43 / contact@paycites.fr

Aubépine - Éco-ingénierie, sous-traitant
39 square Charles Dullin 35200 Rennes
02 23 30 43 44 / aubepine@aubepine.fr

SOMMAIRE

Tableau récapitulatif des 33 fiches-actions ——— **05**

Orientation 1 : Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages / 9 actions ——— **06**

Orientation 2 : Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis / 5 actions ——— **26**

Orientation 3 : Enrichir les paysages par une politique environnementale / 7 actions ——— **34**

Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public / 7 actions ——— **48**

Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel / 5 actions ——— **64**

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

01.01 Créer une veille du foncier agricole en associant la profession agricole à l'élaboration des documents d'urbanisme
01.02 Veiller au maintien des accès et des capacités de circulation des engins agricoles
01.03 Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des hangars, silos céréaliers, des activités agricoles spécialisées et des petits équipements
01.04 Définir une ligne de mobilier permettant une mise en cohérence des barrières de parcelles, de chemins d'exploitations.
01.05 Offrir une place à l'arbre dans les espaces agricoles
01.06 Étendre à l'ensemble de l'APPVPA la démarche entreprise par certaines communes de clarification du statut entre chemins ruraux et chemins d'exploitations (public/privé)
01.07 Encourager un pensionnage de chevaux « durable » sur les fonds humides et les coteaux
01.08 Développer les circuits courts (développement de produits transformés, de la valeur ajoutée, et d'une marque « Plaine de Versailles »)
01.09 Créer des filières courtes de bois énergie : copeaux à chaudières, rondins, affouage, miscanthus, compost de végéterie

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

02.01 Concevoir, éditer et animer un guide de prise en compte du paysage dans l'aménagement des équipements
02.02 Développer une collaboration régulière avec les services de conseil en architecture et paysage à l'occasion des nouvelles opérations d'urbanisme
02.03 Créer des pistes cyclables entre les aires urbaines qui soient supports de structures paysagères
02.04 Lancer une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements
02.05 Encourager le développement de structures paysagères de transition aux lisières urbaines

Enrichir les paysages par une politique environnementale

03.01 Garantir la mobilité des cours d'eau en favorisant les paysages agricoles inondables (par ex. pâtures)
03.02 Maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires
03.03 Favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages dans la conception et la gestion des espaces verts
03.04 Faire de certains dispositifs techniques routiers un atout pour l'environnement et le paysage
03.05 Faucher « avec les cycles de la nature » (fauches raisonnées)
03.06 Rétablir des haies très basses à petite faune le long des chemins agricoles de balade
03.07 Maintenir, gérer et valoriser les milieux humides et les cours d'eau

Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

04.01 Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public
04.02 Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs
04.03 Faire connaître la biodiversité de chacun des grands milieux de la plaine de Versailles, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains
04.04 Définir un itinéraire routier de découverte de la plaine
04.05 Mettre en évidence les cours d'eau par de la signalétique
04.06 Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique)
04.07 Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public

Valoriser le patrimoine culturel

05.01 Soutenir et accompagner la reprise et la restauration des anciennes fermes, moulins et faisanderies, de façon prioritaire par l'activité agricole et agritouristique
05.02 Repérer, signaler, aménager et entretenir les belvédères
05.03 Redonner une présence aux structures paysagères historiques disparues, éléments identitaires du paysage
05.04 Recenser les jardins (ou traces de jardins) dignes d'intérêt dans et aux abords de la Plaine, (en sus du petit patrimoine), ainsi que les arbres remarquables
05.05 Soutenir la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel

ORIENTATION 01

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

LES ACTIONS

01.01 • Créer une veille du foncier agricole en associant la profession agricole à l'élaboration des documents d'urbanisme.

01.02 • Veiller au maintien des accès et des capacités de circulation des engins agricoles.

01.03 • Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des hangars, des silos céréaliers, des activités horticoles et des petits équipements.

01.04 • Définir une ligne de mobilier permettant une mise en cohérence des barrières de parcelles, de chemins d'exploitations...

01.05 • Offrir une place à l'arbre dans les espaces agricoles.

01.06 • Étendre à l'ensemble du territoire de l'APPVPA la démarche entreprise par certaines communes de clarification du statut entre chemins ruraux et chemins d'exploitation. (public/privé).

01.07 • Installer des animaux en pâture sur les fonds humides et les coteaux.

01.08 • Développer les circuits courts (développement de produits transformés, de la valeur ajoutée, et d'une marque « Plaine de Versailles »).

01.09 • Créer des filières courtes énergétiques : copeaux à chaudières, rondins, affouage, miscanthus, compost de végéterie.

01.01 Créer une veille du foncier agricole en associant la profession agricole à l'élaboration des documents d'urbanisme

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	Le mitage de la plaine par des emprises sortant de la grande culture peut dévaloriser le paysage, et menacer l'accessibilité d'îlots agricoles. Des pôles dispersés - silos agricoles, friche, site industriel - tendent à basculer en pôles urbains, ce qui déqualifie le paysage de tout un morceau de la plaine agricole. Les activités agricoles spécialisées, telles que le maraîchage, l'arboriculture, l'horticulture, les pépinières) sont fragiles.
PRINCIPES D'ACTION	• Veiller au maintien des terres agricoles • Renforcer les liens entre les agriculteurs et les élus. • Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles spécialisées.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Observatoire départemental du foncier agricole. • SCOT • PLU • Charte paysagère participative de la plaine de Versailles • Convention SAFER / Communes
MESURES À METTRE EN PLACE	• Cartographier les secteurs les plus sensibles. • Associer systématiquement une personne référent du collège 02 à l'élaboration des documents d'urbanisme. • Établir une convention entre l'APPVPA et la SAFER et la concrétiser sur l'ensemble des communes de l'APPVPA. Pour cela, il est nécessaire que les communes s'accordent entre elles sur ce sujet. • Réserver du foncier (par les communes) pour les activités agricoles spécialisées en bordure de ville. En complément, il est nécessaire d'élaborer à une stratégie d'approvisionnement en énergie et en eau de façon à réduire les coûts de ces activités.
OBSTACLE PARTICULIER	• Impossibilité d'intervenir après certaines opérations foncières, par, exemple certaines ventes aux enchères. • La SAFER ne peut détenir des terres plus de 5 ans.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Taxe d'Aménagement.
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	La carte qui illustre l'orientation 01 repère les lieux sensibles et les projets en cours qui sont stratégiques au regard du maintien de continuités du paysage agricole.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Exceptées Bazemont et Rennemoulin, toutes les communes ont déjà une convention avec la SAFER. • Interventions du CAUE 78 à Montainville et Davron

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / SAFER / Intercommunalités / Communes / CAUE 78 / DDT 78

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

01.02 Veiller au maintien des accès et des capacités de circulation des engins agricoles

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	• Le développement urbain a fortement modifié les trajets des exploitants, notamment en augmentant la distance entre les parcelles agricoles. • Ces trajets plus longs impliquent une cohabitation entre véhicules urbains et engins agricoles sur des routes de la collectivité, y compris des voies en milieu urbain. Les engins agricoles ont des besoins spécifiques dûs à leur encombrement important et leur vitesse réduite de déplacement. Certains aménagements routiers ne tenant pas compte de ces besoins, ils engendrent des difficultés de circulation chez les agriculteurs. • Les chemins ruraux constituent un réseau de communication sur lequel doit se concentrer l'essentiel des circulations agricoles. Or, le mauvais état d'une partie de ces voiries amène parfois les agriculteurs à utiliser davantage les voies départementales ou nationales.
PRINCIPES D'ACTION	• Diagnostiquer les circulations agricoles (trajets / besoins / obstacles...). • Améliorer l'état des chemins agricoles. • Engager des travaux de modification de voiries. • Sensibiliser et améliorer la signalisation pour un meilleur partage de la route.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	La prise en considération des circulations agricoles par les collectivités territoriales peut intervenir dès l'élaboration des documents d'urbanisme ou du Plan Local des Déplacements (PLD), déclinaison locale et non réglementaire du Plan de Déplacements Urbains (PDU)) se concrétisant par un volet “circulations agricoles”.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Mettre en place un correspondant « circulations agricoles » pour chacun des services “voirie” des communes et intercommunalités afin de réaliser des diagnostics. • Établir un diagnostic sur les circulations définissant les besoins, les problèmes à résoudre et les trajets à favoriser. Thèmes récurents de problèmes : ralentisseurs et plateformes surélevées / Terres-pleins et aménagements centraux / Restrictions de voiries. • Inscrire les résultats de l'étude dans les documents d'urbanisme. • Engager un programme de travaux.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Rapide à moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Début de recensement des lieux posant des problèmes sur la carte des ateliers cartographiques.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	

GUIDES, OUVRAGE ET ARTICLE DE RÉFÉRENCE	• CA Marne & Gondoire > Édition d'une plaquette “Aménagements urbains et circulations agricoles”. > Mise en place de panneaux de signalisation routière • Chambre d'agriculture d'Île-de-France > Édition de la plaquette « Les circulations agricoles – sécurité des utilisateurs, libre circulation des agriculteurs...quels compromis ? »

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / DDT / Intercommunalités / Région

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

01.03 Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des hangars, silos céréaliers, des activités agricoles spécialisées et des petits équipements

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	L'agriculture offre souvent de beaux paysages : champs, vergers, pépinières, équipes et tracteurs au travail dans les champs, parcelles soignées, serres bien intégrées, etc. Ces activités se développent parfois avec des baux agricoles, mais aussi souvent avec des baux précaires, oraux, plus ou moins familiaux. On voit également des parcelles mises en location de jardins familiaux aux portes de la ville. Pourtant, ces activités pénalisent parfois le paysage : bâtis mal positionnés et de qualité architecturale médiocre, silos de stockage épars, serres imposantes aux abords négligés, tas de cageots ou de déchets verts, ornières et boue sur la route, aires de dépôt, etc.
PRINCIPES D'ACTION	Une mise en scène de qualité est d'intérêt commun aux agriculteurs et aux riverains.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Le bâti agricole dans les Yvelines étude du CAUE des Yvelines, 2004.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Recenser ces espaces par commune. • Créer un atelier pour rédiger une charte d'intégration paysagère des espaces d'activités agricoles et horticoles. > ex : végétalisation ou habillage des clôtures (haies, grimpantes, panneaux), et des silos. • Définir des recommandations pour les instructeurs de Permis de construire des Communautés de communes
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Mesure Agri Environnementale (MAET) Leader
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	ARTOPIA
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	PNR HVC • Le parc subventionne l'insertion paysagère du bâti agricole (bardage).
GUIDES, OUVRAGE ET ARTICLE DE RÉFÉRENCE	• DDTM 35, Chambre d'agriculture 35, Terres de Saint-Malo, groupement de producteurs légumiers. > Guide « Terres de Saint-Malo : Guide de recommandations pour l'insertion et le développement de l'activité légumière ». Janvier 2013.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / CAUE 78

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

01.04 Définir une ligne de mobilier permettant une mise en cohérence des barrières de parcelles, de chemins d'exploitations.

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	• Certains chemins agricoles (ruraux ou privés) sont empruntés par des véhicules particuliers, notamment à proximité des villes. On constate, ici ou là, des dégradations de champs ou des dépôts sauvages de détritus, ce qui est préjudiciable aux agriculteurs et au paysage agricole de la plaine. • Quelques mobiliers ont été installés à l'entrée des chemins ou des cours, soit par les collectivités, soit par des particuliers. Ils sont plus ou moins dégradés, plus ou moins bien positionnés, et présentent des aspects disparates. Ils ne suffisent pas toujours à éviter les nuisances. • Les clôtures de champs (notamment des prairies à chevaux) présentent des formes très disparates, plus ou moins heureuses.
PRINCIPES D'ACTION	• Harmoniser le design des mobiliers afin, d'une part, de renforcer leur efficacité et, d'autre part, améliorer l'image des espaces agricoles. • Planifier et coordonner leur installation afin d'éviter les manques et les redondances et, éventuellement, diminuer leur coût.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	
MESURES À METTRE EN PLACE	• Établir une charte de mobilier agricole, soit en choisissant des modèles du commerce, soit en commandant un projet spécifique auprès de professionnels (designers, fabricants, artisans...). • Établir un plan des barrières et portails sur l'ensemble de la plaine, de manière à rationaliser leur mise en place, répondre aux demandes des agriculteurs et faciliter leur entretien. • Prévoir des fermetures standardisées simples à clé ou à code.
MÉTHODE POUR LA CONCEPTION DES BARRIÈRES ET CLÔTURES	Dans le cas où les mobiliers seraient conçus spécialement pour la plaine de Versailles (et non choisis sur catalogue), la méthode suivante est suivre : 1. Établir un cahier des charges des barrières et clôtures, en partenariat étroit avec les agriculteurs et les élus. Fonction des mobiliers ? Coût maximum ? Mode d'entretien ? Mode de fermeture des barrières ? Quantité ? Etc. 2. Choisir un designer / un artisan qui sera maître d'œuvre du projet. 3. Réaliser une première esquisse des mobiliers par le maître d'œuvre : dessins techniques, photomontages : présentation aux agriculteurs, à l'APPVPA et aux élus. 4. Concevoir en partenariat avec un fabricant : optimisation des coûts, vérification de la faisabilité technique. 5. Réaliser un prototype in situ avant toute validation finale et commande.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Leader? • Communes ? • Agriculteurs ?
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Achat ou prestation de conception des mobiliers. • Prestation d'élaboration du plan de repérage des mobiliers sur la plaine. • Fabrication. • Installation et entretien.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Surtout les communes périurbaines (autour du site classé). Les communes du plateau du Mantois, du plateau des Alluets et de la vallée de la Mauldre sont moins concernées.
LIEUX	Entrées de chemins, entrées de fermes, pâtures.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Les barrières et portails existants sur la commune de Noisy-le-Roi, par leur diversité et leur ancienneté, offrent un bon retour d'expérience. Il semble cependant que ces mobiliers ne conviennent pas en l'état (manque de solidité, emplacements pas toujours pertinents, etc.) • Clôtures pour chevaux à Herbeville. • Barrière d'accès au chemin longeant la nouvelle RD109 à Villepreux. • Barrières des chemins des forêts domaniales (type ONF). • Aqueduc de l'Avre (eaux de Paris).

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / CAUE 78 / Communes / Agriculteurs

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

Ci-dessus, quelques exemples intérressants de barrières et clôtures agricoles dans la plaine de Versailles.

Les portails de parcelles agricoles, l'exemple du Cotentin

Le territoire du Cotentin (soit environ la moitié du département de la Manche totalisant plusieurs centaines de communes) présente une grande homogénéité de modèles de portails agricoles. Le portail à lattes de bois, triangulé de façon spectaculaire (cf. photographies ci-contre, en haut), se retrouve partout, à l'entrée des champs et des prés. Selon la situation, les dimensions ou les modes de fixations varient.

Aucune charte ou règlement n'impose aux agriculteurs le recours à ce modèle ; tout repose sur la tradition et la présence dans la région de quelques artisans capables de les fournir en grande quantité.

Cependant, depuis quelques années, certains portails en bois sont remplacés par des portails en acier galvanisé, plus résistants et demandant moins d'entretien (cf. photographies ci-contre, en bas). Mais là encore, le dessin est quasi unique (des barres à section ronde rendues solidaires par des barreaux plus fins et décalés les uns par rapport aux autres).

La co-existence de ces deux modèles ne menace pas l'impression d'unité.

Issus de l'histoire du Cotentin, ces portails sont adaptés au bocage et à l'élevage bovin qui dominent dans la région : il ne s'agit évidemment pas de les transposer dans la plaine de Versailles. On peut néanmoins en tirer quelques enseignements :

- De légères variations de dimensions, de couleur ou de mode de fixation n'altèrent en rien le sentiment d'unité : le modèle de portail qui sera retenu pour la plaine de Versailles doit pouvoir se décliner selon les situations. Il peut y avoir deux modèles, si besoin.
- Il est nécessaire qu'ils soient produits en grand nombre, ne serait-ce que pour diminuer les coûts.
- Un design simple, moderne, résistant est préférable à des formes complexes ou ornées qui manqueront d'efficacité et de résistance.

PÂTURAGE EXTENSIF

01.05 Offrir une place à l'arbre dans les espaces agricoles

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis Orientation 3 : enrichir les paysages grâce à une politique environnementale

OBJECTIFS

CONSTAT	Dans la plaine céréalière, les arbres se trouvent essentiellement sous forme de : • Tronçon épars d'épine. • Bande boisée sur un talus d'infrastructure. • Bel alignement en entrée de ville. • Boqueteau et remise dans un parc. • Arbre isolé. Au bord des ruisseaux et des fossés, les arbres se trouvent essentiellement sous forme de : • Berge en taillis régulièrement coupé ou broyé. • Ligne d'arbres en têtard. • Ligne de peupliers vieillissants. Leur état est très inégal. Le long du ru de Gally, certains tronçons sont bien plantés et entretenus, mais d'autres sont totalement dépourvus d'arbres. • Saules têtards.
PRINCIPES D'ACTION	Redonner une juste place à l'arbre dans chaque type de terroir : • Sur les grands plateaux cultivés : les grands arbres isolés et d'alignements revalorisent tout le paysage, redonnent de belles profondeurs au paysage. • Aux entrées de villages. • En berge de ruisseau ou de fossé majeur.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Prise en compte d'une SET (surface équivalente topographique) dans les critères d'écoconditionnalité de la PAC : 100 ml de haie = 1ha de SET. • PLU inventoriant les emprises boisées à protéger : > Éléments de paysage à protéger – code de l'urbanisme (article L.123-1 7°alinéa) et loi paysage du 8 janvier 1993 (article 3). > EBC – code de l'urbanisme (article L.130-1). • Inventaire national d'arbres remarquables - il ne comporte pas d'arbres des champs dans les Yvelines.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Encourager les agriculteurs à valoriser en SET leurs arbres isolés et des bandes enherbées dans la plaine. • Inventaire et préservation des structures végétales existantes, dans le cadre de la création/révision des PLU. • Définir des espèces d'arbres et des lieux de plantation qui ne gênent pas les agriculteurs. > A priori, des arbres de haut jet à ombre légère. > Le long de certaines routes, là où des emprises de bord de chaussée permettent des plantations. > Sur certaines limites de parcelles, notamment le long de chemins agricoles ou dans les angles de carrefour (sous réserve de ne pas gêner le passage des engins). > Le long des itinéraires de randonnée. > Sur des espaces « résiduels » (talus, etc.) • Un arbre tous les 10 ha • Planter des essences ayant un impact symboliquement fort : chêne, orme (variété résistante à la graphiose), tilleul, frêne etc.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Mesure Agri Environnementale (MAET) ? • Leader?
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Rapide à moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Projet de réhabilitation de l'allée royale de Villepreux, au-delà de l'autoroute A12. • GIC Oisemont. • Essais de la ferme de Grignon sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / Communes / Agriculteurs / Chambre d'agriculture / DDT 78 / Conseil Général / Conseil régional / SAFER / Fédération de chasseurs / Associations de protection de la nature

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

Autrefois

En haut.
Fontenay-le-Fleury (S. et O.) - Vue Générale - extrait. Delcampe.
Au milieu.
Fontenay-le-Fleury - Vue Générale - extrait - 1910. AD 78.
En bas.
Noisy-le-Roi - Vue Générale - extrait - 1914. AD 78.

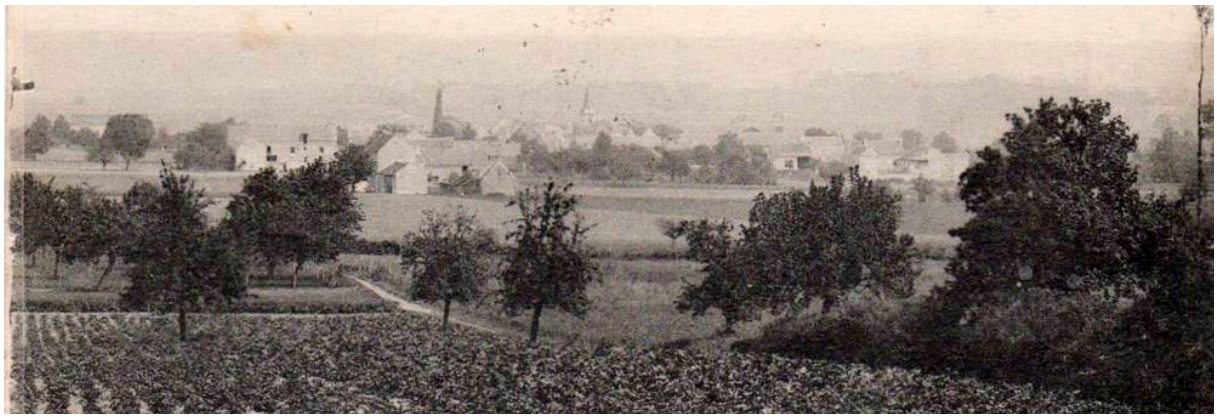

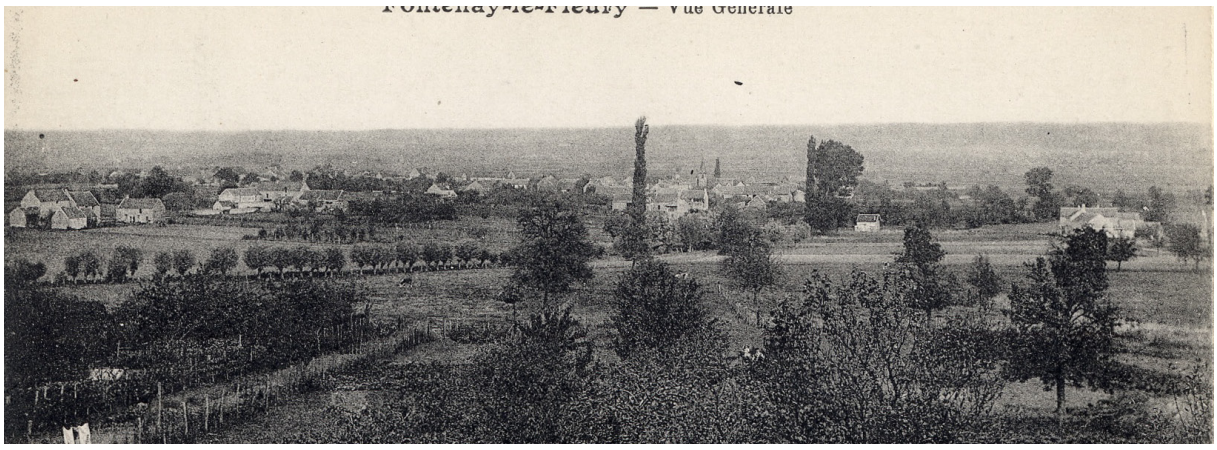

Aujourd'hui

En haut.
Depuis la RD 11 en direction du nord. Vu de loin, les arbres créent un repère dans le paysage, donnent une échelle aux champs.
En bas.
Depuis la RD98 à la sortie de Villepreux. Les arbres signalent le ru de Gally et les pâtures.

01.06 Étendre à l'ensemble de l'APPVPA la démarche entreprise par certaines communes de clarification du statut entre chemins ruraux et chemins d'exploitations (public/privé)

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS	
CONSTAT	L'évolution des pratiques et le temps font que certains chemins ruraux – publics - sont utilisés majoritairement par des agriculteurs à des fins professionnelles. Certains chemins d'exploitations – privés - sont utilisés fréquemment par des randonneurs qui fragilisent les cultures sur leurs franges.
PRINCIPES D'ACTION	Concertation entre communes, agriculteurs et associations afin de « mettre à plat » les statuts fonciers, ainsi qu'usages et gestion d'entretien des différents chemins.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Cadastre • POS et PLU • Guide de randonnée édité par l'APPVPA • Plan des chemins de randonnée du site classé (expérience agriculteurs / élus).
MESURES À METTRE EN PLACE	• Mettre en place un ou des groupes de travail chargés de cette action afin d'assurer cette concertation. • Éditer un document présentant les résultats de cette action afin de communiquer auprès du public sur les chemins qu'il est possible d'emprunter.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Crespières a déjà mené une telle action. • Plan des chemins de randonnée du site classé.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / associations de randonnées / agriculteurs

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

01.07 Encourager un pensionnage de chevaux « durable » sur les fonds humides et les coteaux

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	Les habitants apprécient de croiser des animaux en pâture, mais ceux-ci ont quasiment disparu du paysage agricole. Les prairies humides ont été drainées et mises en culture. Depuis le XIe siècle, les moutons ont parcouru les terres ingrates des pentes et des plateaux, et revenaient pâturer les chaumes (pailles) de céréale après la moisson. Les animaux de trait - chevaux, bœufs - que l'on rentrait dans des petites prairies protégées à proximité du village ont disparu après guerre; ils y côtoyaient toute une basse cour. Aujourd'hui, il reste essentiellement des chevaux de monte en pension dans des paddocks ou à proximité des fermes dont l'activité s'est diversifiée, et de rares troupeaux de moutons (ferme expérimentale d'AgroParisTech).
PRINCIPES D'ACTION	Plusieurs évolutions sont possibles : • Localiser ces paddocks dans les parties hautes - prairies sur terres séchantes au contact du coteau boisé et urbanisé - et dans les terres humides, souvent plus boisées et vouées à la prairie. • Préserver des chemins et des haies - mises en défens par une simple ou une double clôture - entre les paddoks, pour le bien être des chevaux et des promeneurs. • Diversifier les animaux, au-delà des chevaux. • Rétablir des troupeaux d'ovins ou de bovins sur les terres peu propices à la céréale.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	Le pâturage résulte actuellement uniquement des contrats de pensionnage de chevaux de loisir : chez une dizaine de centres équestres spécialisés, chez des agriculteurs pratiquant le pensionnage comme activité secondaire, ou chez des particuliers.
MESURES À METTRE EN PLACE	Étudier avec l'ensemble des éleveurs - grands centres équestres, petites pensions de quelques dizaines d'animaux - ce qui est envisageable en partenariat : échanges fonciers, diversification, mise en défens de haies, etc.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Mesure Agri Environnementale (MAET) pour la réouverture de prairies enfrichées; la mise en place de bandes de régénération clôturées, etc.
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Court

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Communes présentant les caractéristiques géographiques en question.
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	Certaines pensions de chevaux occupent déjà des fonds de vallons (Bazemont, ferme de Mézu) ou des coteaux (Saint-Nom-La-Bretèche). Ces situations sont souvent à l'origine de paysages de qualités.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	PNR HVC • Des subventions sont proposées aux agriculteurs pour s'installer en fond de vallée (car peu d'agriculteurs sont intéressés par les terres de fond de vallée) pour favoriser la réouverture des paysages. Les services du Parc s'occupent des travaux de défrichage. Une convention a également été établie avec un éleveur pour entretenir les paysages via l'activité d'élevage. PNR du Vexin Français Expériences similaires à celles du PNR HVC.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / PNR de la haute vallée de Chevreuse où se concentrent un grand nombre des pensions de chevaux des Yvelines.

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

01.08 Développer les circuits courts (développement de produits transformés, de la valeur ajoutée, et d'une marque « Plaine de Versailles »)

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS	
CONSTAT	Le développement de circuits courts, qui répondaient pour beaucoup à une demande de produits à la fois bio et locaux, est en train d'évoluer ; les circuits courts produisant en « conventionnel ou raisonné » se développent également. Ce constat est à rapprocher d'un autre fait : beaucoup d'habitants de la plaine de Versailles apprécient ce moyen - parmi d'autres - de s'enraciner, même pour ceux qui ne restent que quelques années. Labelliser une production locale semble exclu car la démarche est très lourde et complexe.
PRINCIPES D'ACTION	Soutenir des circuits courts basés sur un lien humain direct entre les producteurs et les consommateurs est à la fois plus aisé à mettre en œuvre, et peut être plus adapté aux attentes des habitants. • Encourager la mise en contact entre producteurs et consommateurs dans les points de vente à la ferme. • Encourager des contrats de fourniture par des producteurs locaux en restauration collective : fruits, laitages, et pourquoi pas des céréales.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Cartes les « Agriculteurs vous accueillent » éditées par l'APPVPA.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Faire connaître aux gestionnaires de cantines publiques et privées (cantines d'entreprises) des expériences d'approvisionnement en circuit court. • Mettre en place un programme définissant le design de l'affichage informatif pour signaler les lieux de ventes à la ferme. • Définir une marque « Plaine de Versailles » permettant d'identifier les lieux de circuits court de la plaine de Versailles. • Réflexion sur la viabilité et l'implantation d'un magasin de producteurs.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	LEADER
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Fermes
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Lons-le-Saunier. > Restaurant municipal élaborant 5 000 repas chaque jour dont 3 000 pour les enfants avec des produits bio issus de filières courtes locales. • Mouans-Sartroux. • Magasin de producteurs à Vernouillet (LEADER Seine-Aval).

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture /
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

01.09 Créer des filières courtes de bois énergie : copeaux à chaudières, rondins, affouage, miscanthus, compost de végéterie

Orientations Concernées	Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages Orientation 3 : enrichir les paysages grâce à une politique environnementale

OBJECTIFS

CONSTAT	• Les cultures énergétiques forment des écrans visuels souvent positionnés dans les vallons. • Une ressource en biomasse énergétique existe naturellement en plaine de Versailles : entretien des forêts la bordant, entretien de jardins et de parcs boisés, débroussaillage de berges parfois arborées (ru de Gally, bords de la Mauldre, fossés agricoles, lignes de peupliers, etc.), débroussaillage de friches urbaines (les abords sont souvent abandonnés depuis 5 à 20 ans), exploitation des taillis sur les pentes. • Cette ressource est encore perçue comme un déchet vert. Le virage vers une gestion plus naturaliste des forêts comme des jardins tend à espacer les interventions, et ces tonnes de « déchets verts » évacués en sortie de chantier sont de plus en plus des grosses branches et des broyats. • Cette ressource pourrait utilement compléter celle de parcelles spécifiquement dédiées à des productions énergétiques. • La plaine de Versailles ne possède pas de filière établie.
PRINCIPES D'ACTION	La valorisation de ces « récoltes » issues de l'entretien permettrait d'alléger la charge d'entretien de ces espaces « semi naturels » qui apportent de grands bénéfices au paysage et à la biodiversité.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	
MESURES À METTRE EN PLACE	• Sensibiliser les élus et les responsables communaux aux avantages et apports de ces filières. • Positionner les cultures énergétiques (Miscanthus, TCR, peupleraies) hors des vues majeures sur les vallons, en particulier dans les secteurs de divagation du ru de Gally prévus. • Soutenir l'équipement collectif en broyeurs, plateformes de stockage et de circuits de recyclage: paillage, compost, copeau à chaudière. • Encourager la mise en place de bourses locales de bois à tous les stades, et proposer des contrats types aux parties, de type affouage (réservé aux administrés d'une commune) ou classiques: bois “à faire”, bois enstéré, bois sec livré. • Profiter d'un équipement collectif pour s'équiper d'une chaudière valorisant une ressource locale de copeaux, de Miscanthus.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	Une étude de faisabilité sur le développement d’une filière biomasse énergie va démarrer en septembre. Maître d’œuvre : APPVPA.

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	Ferme expérimentale de Grignon

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

ORIENTATION 02

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

LES ACTIONS

02.01 • Éditer un guide de prise en compte du paysage dans l'aménagement des équipements.

02.02 • Développer une collaboration régulière avec les services de conseil en architecture et paysage à l'occasion des nouvelles opérations d'urbanisme

02.03 • Créer des pistes cyclables entre les aires urbaines qui soient supports de structures paysagères.

02.04 • Lancer une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements.

02.05 • Encourager le développement de structures paysagères de transition aux lisières urbaines.

02.01 Concevoir, éditer et animer un guide de prise en compte du paysage dans l'aménagement des équipements

Orientations Concernées	Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Les paysages ouverts de la plaine de Versailles rendent les équipements potentiellement visibles à plusieurs kilomètres alentour. • Jusqu'à présent, deux attitudes ont prévalu: > masquer par du végétal les bâtiments lorsqu'ils impactaient fortement le paysage. > ne rien faire si les enjeux étaient faibles.
PRINCIPES D'ACTION	• Établir des recommandations concernant tout équipement artisanal, industriel ou public. Par exemple, les terrains de sport, les écoles, les bâtiments tertiaires, ... • Être attentif à la qualité architecturale des bâtiments d'équipements et à leurs structures plantées afin de leur donner une place dans le grand paysage et de sortir de la logique de dissimulation. • Faciliter ainsi l'obtention par les agriculteurs des permis de construire.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Études • PLU
MESURES À METTRE EN PLACE	• Réaliser le guide, l'éditer, le diffuser largement (élus et candidats à la construction) et l'animer (présentation et sensibilisation des élus et des services en charge dans les intercommunalités et les communes). • L'animation peut se faire en partenariat avec le CAUE 78 et/ou le STAP 78 en fonction des situations. • Équipements à venir : > Inscrire au PLU l'obligation de soigner les clôtures dans le paysage. > Faire appel aux compétences du CAUE 78. > La qualité des entrées et barrières, des clôtures, la perception des bâtiments, est toujours importante. • Équipements existants > Parcourir sa commune et repérer les opportunités d'intégration des équipements par des emprises communales (chemins, routes).
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CAUE 78 / STAP 78
L'APPVPA	
01 – ÉLUS 02 – AGRICULTEURS 03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

02.02 Développer une collaboration régulière avec les services de conseil en architecture et paysage à l'occasion des nouvelles opérations d'urbanisme

Orientations Concernées	Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS	
CONSTAT	De nombreuses opérations d'urbanisation, notamment les lotissements ou opérations d'aménagement, ne sont pas vues par un œil critique professionnel autre que le maître d'œuvre lui même. Dès lors, comment juger les projets du point de vue de la qualité architecturale et paysagère ?
PRINCIPES D'ACTION	Mettre en place une habitude de sollicitation et établir des relations de confiance avec les services de conseil en architecture et paysage pour les nouvelles opérations d'urbanisme à disposition des communes qui sont une forme d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• CAUE 78 • Architecte et/ou Paysagiste Conseil de l'État auprès de la DDT 78. • PNR voisins
MESURES À METTRE EN PLACE	• Solliciter de façon quasi systématique les services du CAUE 78 et de la DDT 78 dans la limite de l'étendue de leur mission. • Cette assistance doit être envisagée dès la rédaction du cahier des charges. Le choix des compétences et des équipes conditionne la bonne réussite d'un projet. • Les avis et conseils doivent être pris le plus en amont possible. • Lorsqu'un dossier est engagé, un suivi minimum doit être éffectué.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Services sans coûts
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	moyen à long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Intercommunalités / CAUE 78 / DDT 78 / PNR
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

02.03 Créer des pistes cyclables entre les aires urbaines qui soient supports de structures paysagères

Orientations Concernées	Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Il est difficile de circuler tranquillement en vélo dans le territoire de l'APPVPA, excepté sur la route de Rennemoulin. • La piste cyclable récemment aménagée entre Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles, comme beaucoup de projets récents en France, ne présente aucune qualité d'aménagement paysager. Elle n'est qu'une petite route en plus.
PRINCIPES D'ACTION	• Définir un maillage de circulations douces à l'échelle de l'APPVPA • Concevoir des pistes qui développent une logique paysagère.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	Projet de paysage.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Lors de projet de pistes cyclables, faire en sorte que : > L'itinéraire choisi soit agréable. Les trajets qui suivent de grands axes sont parfois peu motivants. > Le projet propose des plantations jouant sur les échelles locales et le grand territoire. > Les contraintes techniques ne président pas aux aménagements. Cela suppose un projet de conception paysagère qui intègrera les besoins normatifs dans un projet d'ensemble. > En ville, les pistes peuvent devenir des bandes cyclables. > Penser au développement des abris vélos dans les gares. > Lorsqu'un cheminement piéton accompagne la piste, celui-ci ne doit pas être dans le même matériau afin de minimiser l'effet “petite route”.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	moyen à long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes potentiellement
LIEUX	• Vallée de la Mauldre • Rive sud • Barreaux nord/sud
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	Une piste est en cours de définition dans le cadre du réaménagement et doublement de la RD 30 à Plaisir et Élancourt. Les premières images ne correspondent pas aux objectifs de qualité paysagère de l'APPVPA.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CG 78 / DDT 78 / CAUE 78 / CA VGP (qui dispose d'un plan de circulations douces) / CC Gally-Mauldre

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

02.04 Lancer une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements

Orientations Concernées	Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS

CONSTAT	• Les projets de plantations à l'occasion d'aménagements ne peuvent actuellement se référer à aucun document-guide donnant des orientations à l'échelle de l'APPVPA. Chaque projet se fait unilatéralement. • Les aménageurs tendent à constituer des espaces verts de fertilité moyenne qui tirent rarement partie des milieux naturels en place. Ces derniers pourraient être protégés ou restaurés lors des chantiers, en particulier sur les pentes qui sont principalement urbanisées en ce moment (pelouses, chaos rocheux (amélanchier, alisier), prairie humides et berges (fougères osmonde, dryopteris), tourbières (drosera), etc.). Par ailleurs les aménagements à caractère horticole ou ornemental ne tiennent pas toujours compte du caractère du lieu. • D'ancienne pépinières abandonnées relativement nombreuse sur le territoire de la plaine produisent ponctuellement un paysage particulier de bosquets d'arbres isolés.
PRINCIPES D'ACTION	Produire un document-guide qui définisse un vocabulaire végétal identitaire à utiliser à l'occasion d'aménagement. Ce document-guide respectera la diversité et les prérogatives de chaque maître d'ouvrage, tout en l'orientant afin d'harmoniser les projet et le paysage de la plaine en fonction des situations.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	
MESURES À METTRE EN PLACE	• Établir un cahier des charges pour une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements qui : > Intègre une compétence paysagiste épaulée par un écologue. > Établisse une approche historique de la place de l'arbre dans la plaine de Versailles. > Définisse des gammes végétales propres aux sous-unités de paysages définies dans la présente charte. > Définisse des typologies de plantations liées aux situations de paysage à l'intérieur de chaque sous-unités. > Propose une liste de lieux à enjeux.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	Étude en elle même.
DÉLAIS D'IMPACT	moyen à long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CG 78 / intercommunalités / DDT 78 / CAUE 78 / agriculteurs

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

02.05 Encourager le développement de structures paysagères de transition aux lisières urbaines

Orientations Concernées	Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS

CONSTAT	• La céréaliculture jouxte souvent les habitations, sans transitions. • Les espaces agraires de plus petite échelle ainsi que les aménagements paysagers ou les boisements entre les habitations et les grandes cultures produisent des paysages de qualités mais sont peu présents en lisières urbaines. • Les agricultures spécifiques dynamiques sont le maraîchage et les pensions pour chevaux : > On assiste à un redéploiement de maraichers basés dans les boucles de la Seine (par exemple installation récente à l'entrée de Feucherolles). > Les pensions pour chevaux continuent de se développer. Au moins 3 projets en cours. > Le petit élevage (chèvres/moutons/volailles) pourrait avoir un avenir comme diversification d'activité : production d'œufs, de fromages. • De nombreuses lisières urbaines de la plaine de Versailles offrent des vues sur les paysages agricoles mais leur accessibilité n'est pas systématique, parfois impossible pour diverses raisons (absence d'accès et de chemins, infrastructures lourdes, terrains privés...).
PRINCIPES D'ACTION	• Favoriser des activités ou aménagements introduisant une échelle intermédiaire entre les habitations et les grandes cultures (céréales et oléagineux). • À l'occasion de projet, dans les dents creuses de l'urbanisation ou en contact direct avec les bourgs ou sur des parcelles en friches pouvant retourner à l'agriculture, favoriser les agricultures spécifiques, notamment le maraîchage. • Favoriser l'accessibilité des lisières afin d'améliorer la compréhension par les habitants de leur territoire.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• SAFER • Guide de randonnée édité par l'APPVPA • Plan des chemins de randonnée du site classé (expérience agriculteurs/élus).
MESURES À METTRE EN PLACE	• Porter une attention soutenue aux nouvelles lisières urbaines lors des nouvelles opérations : zones de promenade, belvédère, jardins potagers, agricultures spécifiques (maraîchage, prairies), bosquets, haies... • Faire concevoir les aménagements et constructions par des professionnels. • Lorsque cela est pertinent, définir et/ou aménager des chemins de « tour de village » à partir des chemins existants. À cette fin, le statut des chemins empruntés sera de préférence communal. • Encourager les communes à mettre à disposition des terres pour des maraîchers ou arboriculteurs. Elles pourraient aussi en mettre à disposition pour des associations qui entretiennent des vergers ou encore pour des jardins familiaux (cf. projet de la commune de Fontenay-le-Fleury sur un ancien terrain de football, ou une association de Beynes qui cultive des vignes).
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Première approche dans la carte enjeux de l'orientation 02
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Prairies à chevaux en lisière sud de Chavenay, entre le ru de Gally et la rue des Clayes. • Prairies à chevaux, alignement d'arbres, terrain de sport en lisière sud d'Herbeville. • Beaux murs de pierre des grands domaines (Grignon, Parc de Boulemont, Château de Plaisir...) • Aménagements de la résidence privée le parc de Gallie. • Tracés de tours de villages autour de Jumeauville et d'Andelu.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	PNR HVC • L'équipe du PNR HVC indique les endroits les plus pertinents pour la culture maraîchère. • Pour encourager les agriculteurs à s'installer, il existe une « Bourse aux locaux » (en lien avec la SAFER et la Chambre d'agriculture) qui référence tous les locaux vacants et les terrains agricoles pouvant être repris par des exploitants. Ainsi, lorsque les agriculteurs recherchent des terres, les services du PNR se chargent de la mise en dialogue.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Agriculteurs / SAFER / intercommunalités / communes / CAUE 78
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

ORIENTATION 03

Enrichir les paysages par une politique environnementale

LES ACTIONS

03. 01 • Garantir la mobilité des cours d'eau en favorisant les paysages agricoles inondables (pâtures).

03. 02 • Maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires.

03. 03 • Favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages dans la conception et la gestion des espaces verts.

03. 04 • Faire de certains dipositifs techniques routiers un atout pour l'environnement et le paysage.

03. 05 • Faucher « avec les cycles de la nature » (fauches raisonnées).

03. 06 • Rétablir des haies très basses à petite faune le long des chemins agricoles de balade.

03. 07 • Maintenir, gérer et valoriser les milieux humides et les cours d'eau.

03.01 Garantir la mobilité des cours d'eau en favorisant les paysages agricoles inondables (par ex. pâtures)

Orientations Concernées	Orientation 3 : enrichir les paysages par une politique environnementale

OBJECTIFS

CONSTAT	Après la construction du château de Versailles et l'urbanisation afférente, le ru de Gally perdit son caractère poissonneux. Il fut délaissé car il servait d'exutoire. Son profil fut alors modifié, élargi et son tracé rectifié afin de ne pas provoquer d'embâcles. Aujourd'hui, après avoir subi d'autres modifications (par exemple le remblaiement du lit majeur au profit de bief), le ru de Gally ne sert plus d'exutoire, mais : • Des crues régulières le font sortir de son lit et sont un problème pour les zones urbanisées. • Il ne possède quasiment plus de ripisylve car les cultures laissent très peu de recul ; son profil-type en canal ne laisse aucune opportunité au développement d'une ripisylve. • Les alignements de peupliers rendent difficile le maintien des berges. Ils ne font pas partie des essences à favoriser dans ce type de situation. • Le ru s'envase.
PRINCIPES D'ACTION	• Protéger les riverains des inondations. • Retrouver un ruisseau morphologiquement et écologiquement viable. • Favoriser les paysages agricoles inondables : les pâtures.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. • SAGE du bassin de la Mauldre. • Projet de renaturation et reméandrage.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Redonner au cours d'eau un espace de mobilité afin qu'il puisse déborder sans inonder les zones urbanisées. • Redonner au cours d'eau plus de sinuosité afin que puisse s'installer une végétation de rives et ainsi augmenter la biodiversité de milieu humide. • Redonner au cours d'eau son lit d'origine – altimétrie – afin qu'il ne soit plus perché et ait une meilleure capacité à monter sans inonder. • Favoriser les paysages agricoles inondables : les pâtures.
OBSTACLE PARTICULIER	• Refus des agriculteurs concernés de perdre du terrain. • Question de la gestion des plantations de rives. • Les agriculteurs risquent de perdre des surfaces cultivables ; des solutions sont à rechercher en vue de ne pas exproprier les agriculteurs, trouver des surfaces exploitables de compensation et leur proposer des conventions pour l'entretien des berges.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Agence de l'eau • CG 78
DÉLAIS D'IMPACT	• Court à moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes les communes traversées par le ru de Gally, la Mauldre ou le ru de Maldroit.
LIEUX	• La Faisanderie (Cf. Étude agence Laverne). • Ru de Gally (deux lieux à l'étude par le SIAERG : en amont de Villepreux et en amont de Chavenay).
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Guide du riverain de la Mauldre et ses affluents (COBAHMA).

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	Intercommunalités / agriculteurs / COBAHMA / SIAERG / SIAMS / SIAEB de la Mauldre aval, du ru de Riche et de la Rouase / Ferme de l'Institut Pasteur / Chambre d'agriculture d'Île-de-France / SAFER / association des propriétaires

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.02 Maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires

Orientations Concernées	Orientation 3 : enrichir les paysages par une politique environnementale Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT	• Déprise des zones de prairies sèches sur les pentes fortes. • Fermeture par boisement spontané et, à terme, simplification des paysages de pentes. Or, ces zones pourraient apporter une contribution importante à la qualité de vie et renforcer l'identité du terroir.
PRINCIPES D'ACTION	• Mettre en place une stratégie d'acquisition foncière. • Réaliser ou accompagner les travaux de débroussaillage des coteaux embroussaillés de façon à restaurer les habitats naturels les plus riches et les plus patrimoniaux. • Organiser et accompagner une gestion courante des coteaux pour éviter le retour des broussailles. Si possible, il s'agira d'une gestion par pâturage ovin ou mixte, idéale du point de vue de la conservation du patrimoine floristique et faunistique. • Obtenir une maîtrise foncière des terrains via le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) ? • Viser la création d'un ENS si la continuité des terrains le permettait ?

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• SAFER > Il existe des procédures permettant de récupérer du foncier au profit des agriculteurs et collectivités : la procédure « Biens vacants et cent mètres » et la procédure « Remise en état et terre inculte » (L 125 du Code Rural). Cette dernière procédure permet de récupérer des terres en friche (s'il y a un propriétaire sur ces terres, alors il est tenu de les entretenir, sinon l'État les récupère). • Inventaires > ZNIEFF • Aide régionale : > Pour l'élaboration de Plans de gestion écologique pour restaurer ou maintenir la diversité de milieux naturels de même que les espèces rares ou menacées. > Pour le primo-aménagement de Sites Naturels remarquables (réalisation de premiers travaux ou aménagements nécessaires à la mise en place d'une gestion écologique adaptée). > Pour le soutien aux manifestations environnementales pour informer les citoyens et promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. > Pour les projets et programmes d'actions des associations environnementales de rayonnement régional qui visent à la « Restauration et protection de la biodiversité ». • Réglementaires : > Classement en « zone naturelle (N) sans EBC » des milieux naturels de coteaux, qu'il s'agisse de pelouses, broussailles ou boisements.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Débroussaillage, fauchage cycliques : > Faire appel à des prestataires de service, > Organiser des chantiers nature réalisés par des bénévoles, > Donner du travail à des associations de réinsertion locales (brigades vertes). • Gestion courante par pâturage : > Choisir des clôtures temporaires électrifiées ou des clôtures permanentes, > Mettre les parcelles à disposition d'éleveurs avec un cahier des charges précis, > Se doter en régie d'un troupeau de gestion conservatoire, que l'on pourra mobiliser sur diverses prairies, grands espaces verts, pelouses de parcs et châteaux, golfs, etc. Ceci suppose l'embauche d'un berger et l'aménagement d'un bâtiment d'élevage.

OBSTACLE PARTICULIER	Obstacle foncier : parcellaire très morcelé
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Mesure Agri Environnementale (MAET) ? Leader ? Région ?
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Aquisition foncière s'il y a lieu. • Rémunération des prestataires s'il y a lieu.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen
LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Beynes, Créspières, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Montainville, Maule, Davron, Chavenay.
LIEUX	ZNIEFF
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Les PNR du Vexin Français et HVC subventionnent des entreprises d'espaces verts qui font de « l'éco-pâturage » avec des chèvres ou des moutons. • • Boucle de la Seine : réserve naturelle des coteaux de Seine en Natura 2000 (La Roche Guyon)
LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / Agriculteurs / DRIEE / CG 78 / Conservatoire botanique national du Bassin parisien / CEN d'Île-de-France
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.03 Favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages dans la conception et la gestion des espaces verts

Orientations Concernées	Orientation 3 : Enrichir les paysages par une politique environnementale Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS

CONSTAT	Les espaces verts urbains laissent peu de place aux cycles naturels alors qu'ils sont des refuges potentiels pour la faune et la flore sauvages : petits oiseaux, flore prairiale. La biodiversité qui peut s'y développer n'est pas a priori celle des espèces rares ou exceptionnelles, mais elle peut être diversifiée et participer à l'agrément du paysage au quotidien. La présence de biodiversité est conditionnée par le degré d'artificialisation des espaces verts. Les espaces vert urbains sont généralement très artificialisés. Cette artificialisation découle souvent d'une gestion qui applique à tous les espaces la même intensité et la même nature de soins.
PRINCIPES D'ACTION	• Adapter l'intensité de la gestion au besoin réel, c'est-à-dire au niveau de fréquentation. • Ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. • Rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources nécessaires Les principes développés dans cette fiche sont également applicables aux jardins et parcs privés, quelle que soit leur superficie.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Charte de gestion différenciée. • Plan Écophyto 2018 (politique de l'État) • Zéro-Phyto
MESURES À METTRE EN PLACE	• Mettre en place une charte de gestion différenciée des espaces verts propre à l'APPVPA. Ci-dessous, quelques exemples d'actions pouvant répondant au principes de gestion différenciée : FAUCHAGE > Tonte régulière réservée aux espaces « de prestige » > Fauche tardive aux endroits très peu fréquentés. > Limiter aux espaces le nécessitant et aux espaces de prestiges l'utilisation de pelouses. > Veiller au non développement des plantes invasives FERTILISATION > Limiter, voire interdire l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. DÉSHERBAGE > Favoriser l'usage de couvre-sols et de vivaces. DÉCHETS Encourager le compostage sur site : épandage de broyats, aires de compostage sur site des tontes, feuilles, brindilles > Le cas échéant, proposer à la faune des nichoirs et de refuges au sol pour pallier l'absence de vieux arbres à cavités. ÉTANGS ET MARES > Réguler la présence des poissons dans les plans d'eau lorsque leur nombre trop important réduit fortement la présence des amphibiens et des invertébrés aquatiques (libellules, etc.), mais aussi des herbiers aquatiques. Les carpes sont particulièrement dommageables. > Intégrer à l'espace vert une diversité de types de « milieux », et en particulier des arbres, des arbustes, herbacées et des milieux aquatiques (pièces d'eau, mares, fossés). FORMATION • Communiquer et faire de la pédagogie auprès de la population afin d'obtenir une bonne réception. • Former les agents des services techniques des communes et les entreprises intervenantes sur le périmètre de l'APPVPA. AMÉNAGEMENTS • Utiliser des appareils d'éclairage urbain plus économe et moins nocifs pour la faune et la flore. • Conserver ou rétablir des trottoirs enherbés. • Déminéraliser et/ou rendre perméable certains espaces urbains.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Des économies sont faites sur les achats de produits phytosanitaires et l'entretien est moins soutenu sur certains lieux, ce qui permet de financer des emplois pour plus de jardiniers ou gardes-champêtres.
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Plan de gestion différenciée à mettre en place. • Communication auprès du public. • Poste de jardiniers ou gardes-champêtres.
DÉLAIS D'IMPACT	Court

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Espaces verts urbains.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Les communes de Bailly, Beynes, Bazemont, Chavenay, Davron, Feucherolles, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Thiverval-Grignon, Montainville, Herbeville, Mereuil-sur-Mauldre et Maile ont engagé une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. • Le SAGE de la Mauldre révisé fixe un objectif de zéro herbicide sur les espaces publics dans un délai de 3 ans après la publication de l'arrêté préfectoral approuvant la révision du SAGE et encourage les communes et leurs groupements à tendre vers un objectif de Zéro-Phyto.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Mise en place de gestion différenciée par les villes de : Rennes, Strasbourg, département de Seine-Saint-Denis dans ses parcs départementaux, Parc de la Citadelle à Lille, Parc de la Deûle d'Espace Naturel Métropolitain (Lille Métropole)... La ville de Versailles n'utilise plus de produit phytosanitaire (Zéro-Phyto). • Le parc naturel urbain de Rueil-Malmaison mis en place par la ville et le CG92 consiste en un site de 1 070 hectares de coteaux s'étendant sur le territoire des communes de Rueil-Malmaison, Garches, Saint-Cloud et Vaucresson. Des espaces naturels sensibles constituent le cœur du dispositif où l'urbanisme périphérique est marqué par un habitat peu dense, à l'architecture de qualité, et une forte dominante végétale.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Services techniques communaux / CAUE 78 / DDT 78

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.04 Faire de certains dispositifs techniques routiers un atout pour l'environnement et le paysage

Orientations Concernées	Orientation 3 : Enrichir les paysages par une politique environnementale Orientation 2 : cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

OBJECTIFS

CONSTAT	• Les infrastructures routières d'importance sont jalonnées de bassins de rétention d'eau pluviale positionnés en point bas à l'occasion du franchissement d'un vallon. • Les infrastructures de déplacement (routes, voies ferrées) sont des obstacles difficiles et dangereux à franchir par l'homme et la faune. • Très souvent, ces ouvrages sont techniques et monofonctionnels. La question du paysage n'a pas été posée lors de leur programmation et conception. Les bassins se limitent le plus souvent à un décaissement étanché entouré de grillage. Le résultat : des ouvrages déconnectés du paysage qui les entourent, très profonds et donc clôturés, sans intérêt écologique.
PRINCIPES D'ACTION	• Faire des bassins de rétention d'eau pluviale des lieux de nature participant positivement à la qualité et à la lisibilité du paysage et à la biodiversité. • Aménager des points de passage paysagers sous les infrastructures, adaptés au différentes situations. • Associer l'APPVPA et des paysagistes à la réflexion sur la conception de ces ouvrages afin qu'elle puisse s'assurer de leur qualités paysagères.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Projet de paysage.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Recenser et cartographier les bassins existants sur le territoire de l'APPVPA. • Promouvoir le réaménagement des bassins de rétention d'eau pluviale le long des routes principales afin d'en faire : > des facteurs d'amélioration de la qualité paysagère des routes et du grand paysage. > des facteurs d'amélioration de la biodiversité. > Pour ce faire, les bassins doivent révéler les rus plutôt que d'en gommer la présence. La route doit passer au dessus du relief plutôt de le remblayer. Les bassins seront donc repensés comme des espaces naturels plantés qui ne brouillent pas la logique de l'eau mais participent au contraire d'une meilleure compréhension du fonctionnement de notre territoire. Les routes participeraient plus à la construction du paysage si elle retrouvaient un vocabulaire de franchissement des ruisseaux. > Le caractère technique sera mis en scène par des éléments d'ouvrages soignés et architecturés. > Suivant leur situation, les bassins tendront plus vers l'espace naturel ou l'espace public aménagé. • Promouvoir des franchissements d'infrastructures partagés. Si une route en franchit une autre, par exemple la D7 passant sous l'A13, privilégier une largeur de franchissement permettant : > le passage à ciel ouvert (fossés) des eaux de pluies. > le passage de pistes ou bandes cyclables. > le passage sécurisé des piétons. • Se méfier des aménagements type "crapauduc" qui représentent des investissements lourds qui passent inaperçus et ne profitent pas au paysage.
OBSTACLE PARTICULIER	La transformation peut être légèrement consommatrice de terrain, parfois agricole.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Le long de la RD307, au moins 7 bassins pourraient être repris.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	EPA de Marne-la-Vallée

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CG 78 / communes / DDT 78 / CAUE 78 / agriculteurs

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.05 Faucher « avec les cycles de la nature » (fauches raisonnées)

Orientations Concernées	Orientation 3 : Enrichir les paysages par une politique environnementale

OBJECTIFS

CONSTAT	La fauche systématique et fréquente des accotements génère plus d'inconvénients que d'avantages : > Les fauches trop précoces entrainent une repousse rapide et la disparition de certaines espèces végétales et animales. > Les hauteurs de fauches insuffisantes mettent la terre à nu (risque d'érosion). > Un coût d'entretien élevé. > Une uniformisation et standardisation des paysages.
PRINCIPES D'ACTION	• Mettre en place une gestion alternative des accotements et équipements qui permet aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle au cours de la belle saison (printemps-été).

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Charte de gestion différenciée pour les espaces urbains et accotements. • Plan Fauche tardive du CG78.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Former agriculteurs et les chauffeurs communaux à laisser en bord de parcelle et de voie, selon les lieux : > des bandes de fauche tardive (1 à 2 fauches/an) > des fourrés (fauche tous les 2 à 3 ans) > de la Régénération Naturelle Assistée (RNA : arrêt total de la fauche sur une bande étroite) • Implanter par RNA des haies très basses, voire des bosquets hauts d'arbres épars : > aux intersections > aux entrées de chemins > en ceinture des lotissements • Limitation de la largeur de fauche sur accotement aux coupes de sécurité. • Repousser le débroussaillage des fossés et talus afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux (sans altérer la fonction hydraulique des fossés). • Relever la hauteur de fauche minimale sur accotement à une quinzaine de centimètres. • Veiller au non développement des plantes invasives
OBSTACLE PARTICULIER	La « norme » de fauchage des bandes herbeuses « PAC » ne permet pas de fauche tardive. Ce point reste à auditer à la source (Cnasea, Onic, Préfecture de région). Cependant, des ajustements sont possibles au niveau départemental.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	> Mesure Agri Environnementale (MAET) ? > Leader
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Sensibilisation et formation auprès des agriculteurs, des élus et des agents communaux qui peuvent en partie être financées par les économies engendrées par cette méthode de fauche.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	Accotements de routes, abords de certains équipements tels que les stades et usines en fonction de leur situation, sous les pylônes à HT, bord de parcelles agricoles.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Les routes départementale sont déjà gérées en fauches raisonnées depuis 2010 : RD307
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Expérimentation d'une telle mesure en Seine-et-Marne. • CG 45

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / CG 78 / Services techniques communaux / DDT 78 / CAUE 78

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.06 Rétablir des haies très basses à petite faune le long des chemins agricoles de balade

Orientations Concernées	Orientation 3 : Enrichir les paysages par une politique environnementale

OBJECTIFS

CONSTAT	Les bas-côtés des chemins sont souvent étroits (le labour ou le pâturage s'approchent très près) et fauchés à une hauteur très faible. Seule de l'herbe y pousse. Cette situation prive la petite faune de refuge et limite la biodiversité. Certains agriculteurs locaux ne semblent pas bien connaître l'enchaînement des stades de la série écologique, familière aux forestiers : le fourré de ronce, si l'on intervient modérément, évolue en quelques années vers un fourré d'arbustes-épines, puis jeunes arbres de boisement de reconquête parmi lesquels on pourra sélectionner les plus nobles.
PRINCIPES D'ACTION	• Préserver une bande large d'un mètre ou deux entre le chemin et le champ. Laisser une végétation herbacée et ligneuse s'y installer. • Les haies doivent préserver les vues et laisser passer les moissonneuses (de l'ordre de 40 cm). Il ne s'agit pas de constituer un bocage.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	
MESURES À METTRE EN PLACE	• Définir une largeur-type et une hauteur-type avec les agriculteurs. • Encourager les agriculteurs à modifier les pratiques d'entretien des bas-côtés des chemins en augmentant la hauteur des fauches. Localement, on pourra accélérer le processus en plantant quelques petits arbustes d'essence champêtre à faible développement. Liste indicative d'arbustes pouvant être plantés, si nécessaire (source : GIC de l'Oisemont). - Sureau (Sambucus nigra) - Épine noire (Prunus spinosus) - Aubépine (Crataegus monogyna) - Églantier (Rosa canina) - Noisetier (Coryllus avellana) - Cornouiller sanguin (Cornus Sanguinea) - Erable champêtre (Acer campestre) - Charme (Carpinus betulus) - Houx (Ilex aquifolium)
OBSTACLE PARTICULIER	• Vérifier la réglementation PAC sur les largeurs règlementaires afin de garder une simple limite séparative entre deux parcelles. • Les haies doivent pouvoir s'entretenir facilement (épareuse).
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Subventions de haies par la fédération des chasseurs?
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Éventuellement, achat et plantation d'arbustes d'essence champêtre. Action très peu coûteuse.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes. Notamment celles traversées par des chemins de balade ou de chasseurs.
LIEUX	Le long des chemins agricoles, qu'ils soient publics ou privés, notamment les chemins de balade, de tourisme et les chemins prisés par les chasseurs.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• GIC de l'Oisemont. • Alexandre Rueche • Ferme expérimentale de Grignon : travaux sur la biodiversité.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Le PNR HVC dispose d'une convention avec la fédération des chasseurs pour la plantation de haies.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Fédération de chasse / Chambre d'agriculture / associations environnementale

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

03.07 Maintenir, gérer et valoriser les milieux humides et les cours d'eau

Orientations Concernées	Orientation 3 : enrichir les paysages par une politique environnementale Orientation 1 : maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

OBJECTIFS

CONSTAT

• Certains rus ont été recalibrés (notamment le ru de Gally). Ils sont peu visibles.

• Les affluents de la Mauldre appartiennent en théorie à la première catégorie piscicole (cours d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés).

• L'existence de certaines mares et zones humides est menacée.

• Les bassins de rétention des eaux assurent correctement leur fonction hydraulique (stockage) mais ils se résument à des ouvrages techniques dont la qualité paysagère et écologique est très faible.

• Malgré de réels progrès dans la qualité des eaux depuis les années 1990, le « bon état des eaux » de la Mauldre et de ses affluents imposé par la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) ne sera pas atteint sans davantage d'efforts sur la qualité de l'habitat. L'atteinte de ce bon état est fixé à 2015, sauf dérogation. Le bassin de la Mauldre et de ses affluents est concerné par de nombreuses dérogations d'objectifs, à 2021 voire 2027.

• Enjeux multiples : biodiversité et TVB, inondations et crues, paysage, pêche, occupation du sol par les milieux humides pouvant se faire au détriment d'autres activités (comme l'agriculture), agrément des visiteurs et des touristes.

• Mise en œuvre complexe des projets : acteurs nombreux, intérêts variables.

OBJECTIFS, PRINCIPES

• Préserver les mares et les zones humides. En faire des espaces vivants, si ce n'est déjà le cas.

• Faire des bassins de rétention existants des espaces vivants et participant du paysage de la plaine, dans le respect de leur vocation hydraulique initiale.

• Lutter contre la pollution des eaux : poursuivre l'amélioration des systèmes épuratoires, lutter contre les eaux pluviales polluées.

• Développer une végétation rivulaire continue, d'espèces et de classes d'âges variées, permettant d'enrichir la biodiversité, restaurer les trames vertes et donner une présence au cours d'eau dans le paysage.

• Promouvoir toutes les actions qui augmentent l'infiltration des pluies et réduisent les ruissellements (qui génèrent les crues, les érosions de sols, les entraînements de pesticides et hydrocarbures vers les rivières...)
> Travailler le sol en suivant les courbes de niveaux, dans la mesure du possible.
> Enrichir les sols en matières organiques.
> Lutter contre l'imperméabilisation des sols.

• Promouvoir les bandes enherbées en bordure de cours d'eau qui contribuent à piéger les particules de sols érodées avant qu'elles ne rejoignent la rivière.

• Entretenir le lit mineur et les berges au cas par cas, en tenant compte des contraintes et enjeux locaux. Ce pourra être, par exemple : limiter les débordements ponctuels lors des crues, stopper une érosion anormale des berges, restaurer la libre circulation des poissons.

• Les projets auront pour but de :
> Créer de nouveaux habitats et diversifier les habitats existants pour les faunes aquatiques et piscicoles.
> Améliorer la capacité d'auto-épuration des eaux en favorisant leur oxygénation, ce qui suppose, bien souvent, d'accroître la vitesse du courant.
> Restaurer les berges, lorsque c'est nécessaire, pour lutter contre une érosion trop importante et réhabiliter les habitats de la faune.
Les techniques végétales d'entretien des berges seront préférées aux techniques de génie civil. Leur pérennité est conditionnée par l'entretien qui en est fait.
> Restaurer la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments)

• Promouvoir des techniques de plantation de berge dont la maintenance à long terme peut être assurée par les acteurs agricoles locaux, entre autres.

MÉTHODE	1. Réfléchir à l'échelle du bassin versant et mobiliser les différents acteurs partie prenante pour qu'ils soient porteurs de propositions. 2. Rassembler tous les acteurs sur site avant tout projet concret. 3. Se placer en compatibilité avec les préconisations et la ligne directrice du SAGE de la Mauldre et en conformité avec son règlement, pour les secteurs concernés par ce document de planification. 4. Développer des projets transversaux, qui allient l'écologie, le paysage, le tourisme, la lutte contre les inondations, les usages agricoles, la pêche, etc. 5. Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction et post-natales, de manière à ne pas troubler la faune, qu'elle soit terrestre (lit majeur) ou aquatique (lit mineur).
LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• SAGE de la Mauldre. Notamment le règlement (opposable aux tiers) et le cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification (2007). • Guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents. COBAHMA. 2009. • Inventaire des mares de la Plaine de Versailles. SNPN. 2013.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Améliorer la gestion des eaux pluviales (zonage des eaux pluviales, gestion à la parcelle…). • Restaurer les milieux aquatiques et humides. • Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme.
OBSTACLE PARTICULIER	• Multitude d'acteurs : propriétaires et acteurs économiques agricoles, communes et intercommunalités, COBAHMA, SEVESC, SIAERG, APPVPA, représentants de l'État et de ses établissements publics (DRIEE, DDT 78, Agence de l'Eau, ONEMA), etc. • Intérêts et objectifs parfois divergents. • Procédures règlementaires parfois longues selon les projets.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	• Agence de l'Eau. • Conseil général 78. • Conseil régional d'Île-de-France.
DÉLAIS D'IMPACT	Variable selon les projets. Les échéances des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) sont 2025 voire 2021 ou 2027 sur une bonne partie du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents.
LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Renaturation (ou reméandrage) de deux sections du ru de Gally. • Requalification de la station d'épuration de Saint-Cyr l'Ecole.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Restauration écologique de la Mérantaise à Gif-sur-Yvette (SIAHVY). • Renaturation et développement des accès à l'Yvette et la Morte Eau sur la commune de Longjumeau (SIAHVY)
LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA) Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC), Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SIAERG), représentants de l'État et de ses établissements publics (DRIEE, DDT 78, Agence de l'Eau, ONEMA), chambre d'agriculture, CAUE 78,
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

ORIENTATION 04

Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

LES ACTIONS

04.01 • Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public.

04. 02 • Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs.

04. 03 • Faire connaître la biodiversité de chacun des grands milieux de la plaine de Versailles, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains.

04. 04 • Définir un itinéraire routier de découverte de la plaine.

04. 05 • Mettre en valeur les cours d'eau par de la signalétique.

04. 06 • Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique).

04. 07 • Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public.

04.01 Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public.

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS

CONSTAT	• Beaucoup de citadins, bien que vivant à proximité de grands espaces agricoles, en méconnaissent le fonctionnement et les vertus autres que la fourniture de produits agricoles. • Les autres espaces (aires urbaines, forêts, cours d'eau, patrimoine, etc.) souffrent eux aussi d'une certaine méconnaissance. • Le paysage de la plaine ne peut être apprécié et amélioré qu'à la condition qu'il soit connu et compris par tous (les notions de partage et d'évolutions du paysage sont ici fondamentales).
PRINCIPES D'ACTION	Mettre en place une diversité de moyens d'éducation et de sensibilisation au paysage de la plaine de Versailles à destination de tous les publics.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	Sites internet (APPVPA, villes, certains agriculteurs, CAUE 78, etc) manifestations, brochures, etc.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Installer des panneaux pédagogiques dans les sites qui permettent de rendre le paysage intelligible par le public. Le contenu des panneaux sera didactique et s'adressera à tous les publics. Leur design, leur position et leurs dimensions seront étudiés dans le plus grand respect du paysage. • Mettre en place, par exemple, des parcours RandoCroquis sur l'agriculture. • Créer un cahier des charges pour des sorties pédagogiques (auprès des scolaires ou non) incluant la nécessité d'une rémunération ou indemnisation de l'agriculteur accueillant. • Pérenniser et renforcer toutes les actions existantes : sites internet, manifestations, brochures, etc.

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Signalétique pédagogique dans les villages (totems d'interprétation situés au centre des villages). • GIC Oisemont : projet d'installation de panneaux d'information à l'entrée de chemins fréquemment empruntés par les promeneurs. • Projet de sentier d'interprétation du site des ruines du château des Gondi (sentier et panneaux d'information portant sur les relations entre l'histoire, la forêt, et les vestiges patrimoniaux.) • CAUE 78 : Classe à projet artistique et culturel (classe à PAC) encadrées par le CAUE 78 (en partenariat avec les enseignants). L'ensemble des activités, et notamment les visites en dehors du quartier où habitent les enfants, donne aux jeunes des repères et une vision critique sur le paysage et le territoire. • Panneaux d'information dans les forêts domaniales.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• PNR HVC > Atelier avec les scolaires qui s'intitule « *Lire, comprendre, dessiner le paysage* » > Fêtes des fermes : La chargée de mission du PNR revient sur un autre événement : la «Fête des fermes». Elle est très réputée sur le territoire. On dénombre entre dix et quinze fermes qui ouvrent leurs portes. Le Parc y tient un stand, il y fait des animations, des randonnées, des expositions, du cinéma de plein air, ... • CA Marne & Gondoire > Portes ouvertes de Printemps, Bienvenue à la ferme. • PNR du Vexin Français.

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

04.02 Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS

CONSTAT	• Beaucoup de citadins, bien que vivant à proximité de grands espaces agricoles, en méconnaissent le fonctionnement et les vertus autres que la fourniture de produits agricoles. • Pourtant, les démarches vertueuses ne manquent pas. Ci-dessous quelques exemples : > La Maison Gaillard aux Alluets-le-Roi passe en bio. > Ferme des Beurreries à Feucherolles : en bio. > Suivi depuis 1 an de la biodiversité de 9 exploitations de la plaine dans le cadre de GE+ par la Ferme expérimentale de Grignon (réseau Observatoire agricole de la biodiversité dont la coordination scientifique est confiée au Muséum national d'histoire naturelle en partenariat avec l'université de Rennes 1 et le laboratoire LADYSS.). > Création de l'association Terre des Yvelines (ISO 14001). > GIC de l'Oisemont. > La Ferme de Grignon va bientôt disposer d'un parcours sur la biodiversité. • D'une manière générale, l'APPVPA constate que, depuis plusieurs années, les pratiques agricoles se font plus raisonnées et respectueuses de l'environnement, regroupées dans une même démarche ISO14001.
PRINCIPES D'ACTION	• Inventorier pour mieux agir, animer pour faire connaître. • Valoriser le travail et les produits des agriculteurs.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	Sites internet de l'APPVPA, sites internet de certains agriculteurs, manifestations, brochures, etc.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Installer des panneaux de communication au bord de certaines parcelles agricoles expérimentales, originales ou présentant des qualités exceptionnelles, de manière à les rendre intelligibles par le public. Leur contenu sera didactique. Leur design, leur position et leurs dimensions seront étudiés dans le plus grand respect du paysage. • Réaliser un cahier des charges pour des sorties pédagogiques incluant la nécessité d'une rémunération ou indemnisation de l'agriculteur accueillant. • Pérenniser et renforcer toutes les actions existantes : sites internet, manifestations, brochures, etc. • Harmoniser la composition graphique (couleurs, police, proportions, logos, etc) de tous les moyens de communication, afin de rendre leur conception plus aisée et leur efficacité plus grande. Cette harmonisation des supports de communication ne devrait pas seulement concerner l'agriculture, mais tous les domaines. Le recours a une agence de graphisme peut s'avérer être un bon investissement.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Brochure Notre Territoire édité par l'APPVPA. • Mise en place de deux événement majeurs, l'Automne et le Printemps de la Plaine de Versailles. • Renouvellement du site web de l'APPVPA. • Fête du goût. • GIC de l'Oisemont : projet d'installation de panneaux d'information sur les relations entre la faune et les saisons à l'entrée de chemins fréquemment empruntés par les piétons.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Exploitants agricoles, AgroParisTech, CAUE 78
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

04.03 Faire connaître la biodiversité de chacun des grands milieux de la plaine de Versailles, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS

CONSTAT	• La biodiversité du territoire de l'APPVPA est mal connue par ses habitants. • La richesse de la biodiversité des milieux urbains et agricoles est souvent sous-estimée, voire niée. • La biodiversité en Europe résulte d'un équilibre et d'une interaction avec les activités humaines. Elle n'est ni acquise définitivement ni figée.
PRINCIPES D'ACTION	• Définir des typologies permettant une construction identitaire du territoire. Par exemple : > La plaine céréalière à alouettes, papillons, scarabées...et vers de terre > Les sables des coteaux à amélanchier et alisier > Les bois à hérissons, à écureuils > Les marécages marneux à plantes carnivores > Les ruisseaux à osmondes et dryoptéris > Les mares > Les jardins à passereaux et papillons > Les bourgs à martinets et chauve-souris

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• Inventaires types ZNIEFF. • Études de la Ferme Expérimentale de Grignon.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Pérenniser et renforcer toutes les actions existantes : sites internet, manifestations, brochures, etc. • Organiser des sorties pédagogiques à destination de tous les publics, sur le thème de la biodiversité dans la Plaine de Versailles. • Installer des totems pédagogiques dans les sites qui permettent de rendre la biodiversité visible et intelligible par le public. Le contenu des panneaux sera didactique et s'adressera à tous les publics. Leur position et leurs dimensions seront étudiés dans le plus grand respect du paysage. • Mettre en place, par exemple, des parcours RandoCroquis sur la biodiversité. • Créer un cahier des charges pour des sorties pédagogiques (auprès des scolaires ou non) incluant la nécessité d'une rémunération ou indemnisation du propriétaire foncier les accueillant.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Rémunération des encadrants de sortie pédagogiques et, le cas échéant, des propriétaires fonciers. • Coût de conception / fabrication / installation / entretien des panneaux, brochures, sites internet, manifestation, etc.
DÉLAIS D'IMPACT	Court

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes, y compris les communes les plus urbaines.
LIEUX	À décider selon la richesse de la biodiversité et les opportunités pratiques.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Panneaux du GIC de l'Oisemont présentant la biodiversité et l'activité agricole. • Action de l'entreprise Decaux à Plaisir/Sainte-Apolline pour la promotion de la biodiversité par la mise en place de prairies mellifères et la recherche d'équipements spécifiques aux bien être des abeilles.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Sentiers d'interprétation > PNR HVC Le Parc dispose de plusieurs sentiers d'interprétation. Il existe des circuits identifiés PNR pour lesquels une brochure par sentier est proposée. Il y a aussi des sentiers d'interprétation qui se rapportent à la découverte de milieux naturels ou historiques (comme les marais ou les anciennes carrières). Il n'existe pas encore de sentiers concernant l'agriculture. Il existe des circuits pour les vélos également accompagnés d'un livret spécifique. Des signalétiques commentées concernant le patrimoine et le paysage sont élaborées en partenariat avec la DRAC et financées à hauteur de 50% par cette dernière. Cependant cela reste très couteux à mettre en place. > Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay Sentier d'interprétation agricole entre les fermes de Viltain et d'Orsigny, d'une remarquable richesse pédagogique. > PNR du Vexin Français.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	DRIEE, MNHN, Ferme expérimentale de Grignon, associations environnementalistes

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

04.04 Définir un itinéraire routier de découverte de la plaine

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS

CONSTAT	• Les itinéraires « bis » sont peu connus du grand public et des touristes. • La plaine de Versailles propose une transition de paysages depuis le plateau céréalier du Mantois jusqu'au domaine royal de Versailles. Le parcours est jalonné de châteaux, depuis Thoiry jusqu'à Versailles et inversement. • Les axes routiers, de par l'ampleur du public qu'ils supportent, sont un facteur important de développement de la connaissance des paysages.
PRINCIPES D'ACTION	Tracer et signaler sur les cartes une route de découverte de la plaine mettant en valeur les paysages, et plus particulièrement les paysages agricoles, que l'on perçoit essentiellement en se déplaçant de façon motorisée. Lors de l'élaboration du projet, prendre en compte les « routes vertes » des cartes Michelin.

LES ACTIONS

MESURES À METTRE EN PLACE	• Définir un parcours général. • Définir des stations d'arrêt (panoramas, lieux intéressants, départs de balade...). • Définir une signalétique aux carrefours, parkings de départ de balade, accès aux sites. La combiner avec la communication in situ portant sur l'agriculture, la biodiversité, les paysages de la plaine, etc. • Identifier les tronçons de voiries douces du parcours. • Identifier le (ou les) itinéraire(s) et les stations sur les cartes sous forme de « route verte » (Cf. Carte Michelin).
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Conception / édition de la carte. • Conception / fabrication / installation / entretien des panneaux de signalétique.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES

COMMUNES CONCERNÉES	Toutes, y compris les communes les plus urbaines.
LIEUX	• La route départementale 307 offre des vue sur les exploitations agricoles et le château de Versailles au niveau de Noisy-le-Roi. • La route secondaire nommée "Chemin de Bailly" puis "Route de Fontenay" traverse les paysages agricoles sur un axe Nord-Sud entre Bailly et Fontenay-le-Fleury. Elle est fermée le dimanche pour laisser l'accès libre aux habitants-piétons. • Des tronçons de routes sont répertoriés en vert sur la carte Michelin. (Cf. Ci-après).
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS TERRITOIRE APPVPA	• Les "routes paysages" définies dans le Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR haute vallée de Chevreuse. • "Balladobus" instauré par le PNR haute vallée de Chevreuse.

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	
L'APPVPA	
01 – ÉLUS 02 – AGRICULTEURS 03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

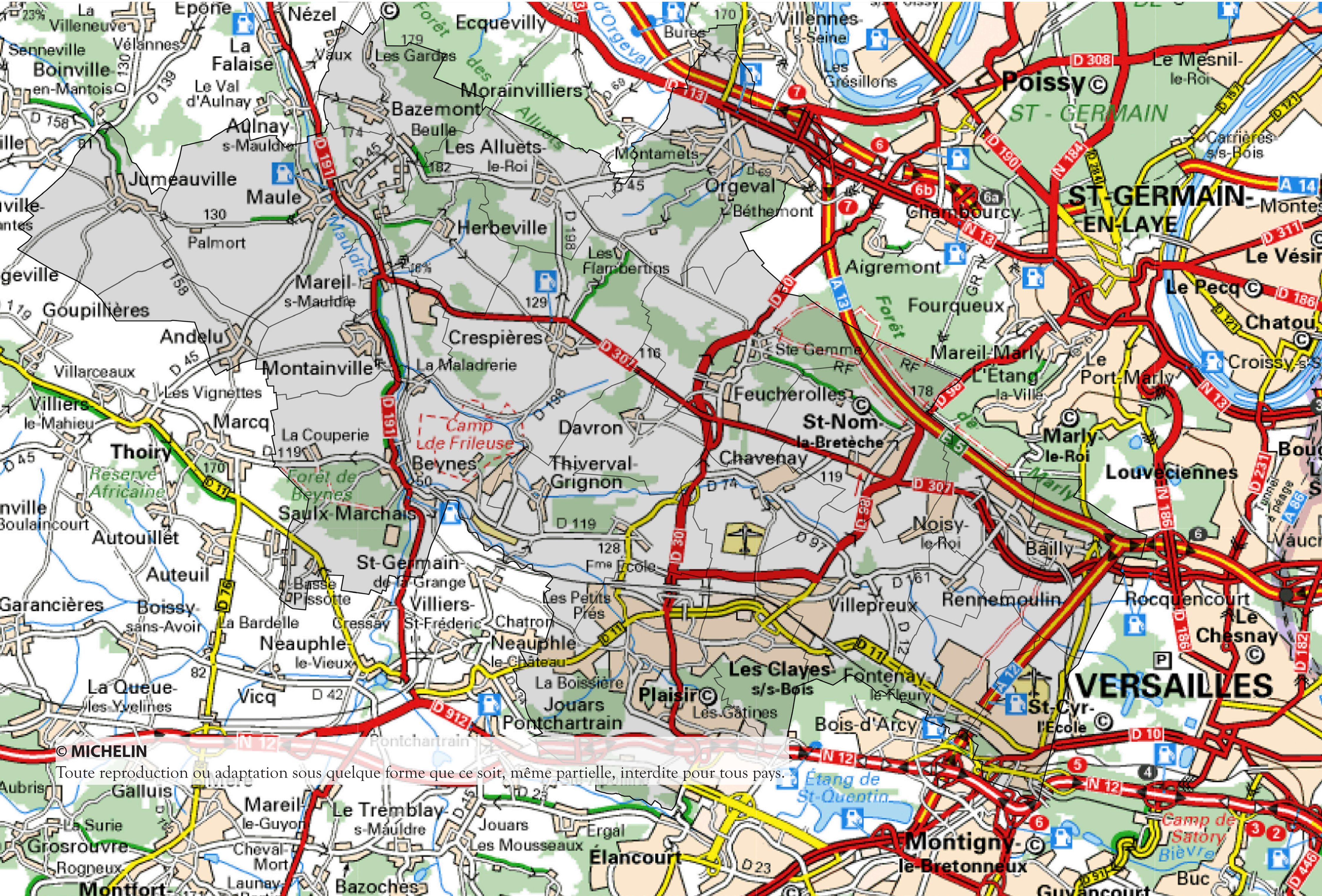

© MICHELIN
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tous pays.

04.05 Mettre en évidence les cours d'eau par de la signalétique

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Les rivières et ruisseaux sont très peu signalés alors que leur nom est très utilisé dans la toponymie locale. • Ce manque nuit à la compréhension et à la visibilité du système hydrographique, donc à la compréhension des paysages.
PRINCIPES D'ACTION	• Faire redécouvrir la notion de bassin versant, de ruisseau reliant les villages. • Évoquer le paysage (sa géographie et son histoire) par la toponymie.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	Carte IGN 25000 recensant la plupart des toponymes, érudits locaux. Éventuellement, cartes anciennes.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Mettre en place des panneaux portant le nom des rus et rivières, ainsi que le bassin versant auquel il se rattache. • Les panneaux doivent faire partie de la gamme de signalétique de l'APPVPA. • Leur position et leurs dimensions seront étudiées dans le plus grand respect du paysage.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Conception / fabrication / installation / entretien des panneaux.
DÉLAIS D'IMPACT	Court

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Toutes, y compris en ville afin de favoriser la compréhension des continuités.
LIEUX	Proximité de ponts, de franchissements sur route ou chemin. Parcelles ou sites à localiser précisément.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture / Éleveurs / DRIEE / CG 78 / Conservatoire botanique national du Bassin parisien /

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

04.06 Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique)

Orientations Concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS

CONSTAT	• Nombre d'habitants photographient les paysages du territoire de l'APPVPA, pour leur loisir ou dans le cadre d'association locales. Mais leurs photos sont rarement diffusées et analysées alors qu'elles sont le témoin précieux d'un état du paysage à un instant donné. Certaines d'entre elles présentent un intérêt artistique, historique ou géographique. • En tant que représentation du paysage, la photographie prise à partir du sol permet une meilleure compréhension et partage des paysages par l'ensemble des publics que lorsqu'on utilise des photographies aériennes ou satellites, plus « techniques ». • De nombreux observatoires photographiques à travers la France, portées par des communautés de communes, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des Grands Sites de France, des biens du patrimoine mondial, ont vu le jour et montré leur utilité.
OBJECTIFS	• Organiser des observatoires du paysage de l'APPVPA, réalisés par les habitants (principe de participation) afin de les inciter à regarder et écouter pour comprendre et partager les évolutions des paysages de la plaine de Versailles. On peut supposer que le regard des habitants sera différent de celui des élus, des spécialistes du paysage ou des personnes extérieures à la plaine. • De manière optionnelle, une dimension sonore peut compléter les photographies de l'observatoire. La combinaison sonore/visuel permet de rappeler le caractère multi-sensoriel des paysages. • Tracer et analyser l'évolution (ou la permanence) du paysage grâce à la constitution d'un fonds de photographies et d'enregistrements sonores des paysages (reconduction). À moyen terme, l'observatoire constitue une aide à la décision de projets. • Diffuser ces travaux le plus largement possible afin de sensibiliser le grand public à la qualité et à l'évolution du paysage. • Inciter tous les habitants de la plaine à se déplacer sur le terrain lors d'événements (concours, treks, expositions en plein air) organisés par l'Observatoire, afin que leur connaissance du paysage soit directe.

LES ACTIONS

OUTILS EXISTANTS	• L'observatoire photographique du paysage (OPP) est créé par le ministère de l'environnement dans le cadre de sa politique du paysage en octobre 1991. Cet observatoire a pour objectif de *"constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage"*. L'Observatoire photographique national du paysage (OPNP) est le dispositif national qui intègre les Observatoires photographiques du paysage réalisés suivant la méthodologie de l'OPP. Cette méthode repose sur quelques principes fondamentaux. Concernant les points de vue : > la définition d'un itinéraire qui rend compte des préoccupations du maitre d'ouvrage au travers de l'œuvre photographique ; > des prises de vue initiales par un photographe professionnel ; > la mise en place d'un comité de pilotage ; > des re-photographies annuelles rigoureusement identiques des vues initiales. Concernant les informations liées aux points de vue : > avoir les données minimales pour chaque épreuve (lieu, date, nom du photographe ...) ; > disposer des droits liés à l'ensemble des épreuves.

	Le cadrage et les points de vues sont invariants. Ils ne peuvent ainsi restituer l'évolution des perceptions, mais cette évolution sociale peut être apprehendée par d'autres moyens, en particulier ceux qui sont mis en œuvre par la constitution d'indicateurs sociaux de l'évolution des paysages. • Les observatoires locaux peuvent intégrer l'OPNP. Dans ce cas, pour que ces contributions puissent enrichir non seulement le fonds d'épreuves mais aussi la réflexion et les analyses, il est nécessaire que ces itinéraires potentiels répondent aux critères méthodologiques de l'OPNP. • Fonds de cartes postales anciennes pouvant constituer une base de travail (Archives départementales des Yvelines, fonds privés, archives communales, images disponibles sur internet, etc.). Les photographies personnelles d'habitants datant de plusieurs années voire décennies peuvent également constituer une base de travail.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Fédérer un groupe de volontaires autour d'un (ou des) animateur(s) qui aura(ont) des compétences en matière de photographie, de prise de son et manifestera(ont) de l'intérêt pour les paysages de la plaine de Versailles. L'animation sera bénévole ou non. • Déterminer des points de vue et des lieux de prises de son. Afin que l'observatoire soit un outil de projet de paysage et d'urbanisme, il est souhaitable que les points de vue soient choisis en concertation avec les élus et dans des lieux dynamiques. • De même, il est souhaitable que les prises de sons soient réalisées à partir de lieux rendant la combinaison visuel/son intéressante à révéler (exemple : un paysage agréable visuellement mais dont la qualité sonore entrave le plaisir de contemplation). • Permettre à tout habitant de participer à l'observatoire par la mise en place d'une méthode simple et accessible au cours de laquelle le citoyen « adopte » un paysage de son choix et s'engage à le photographier régulièrement (au moins une fois par an).
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Indemnité ou salaire de l'animateur. • Matériel de travail : développement et tirage des photos, achat d'appareils photographiques ou de prise de sons, ordinateur. • Organisation d'événements.
DÉLAIS D'IMPACT	• Sensibilisation du public : délai court. • Évolution du paysage : délai de 5-10 ans au minimum.

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	À déterminer par l'observatoire en partenariat entre l'APPVPA et les habitants dans le cadre d'un observatoire citoyen participatif.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	Plusieurs associations d'échelle communale ont engagé des actions de collecte de cartes postales : Jumeauville d'hier à aujourd'hui, Fontenay d'hier à aujourd'hui, Renaissance du Patrimoine de Noisy-le-Roi, etc.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS DU TERRITOIRE DE L'APPVPA	• L'observatoire photographique du paysage (Cf. outils existants). • Le PNR du Gâtinais. Cet observatoire matérialise physiquement les points de vue pour favoriser la sensibilisation du public. • Le PNR de la Brenne. Un observatoire photographique participatif a été mis en place en 2010. • Le PNR du Vexin Français (avec participation des écoles et enfants de tous âges). • Observatoire citoyen du paysage mis en place par la fédération inter-environnement Wallonie. • Le bureau des affaires culturelles du Mississauga au Canada a recueilli des enregistrements sonores réalisés par les habitants de la ville, y compris au moyen de téléphones portables. Ce mode participatif ne permet pas véritablement un recueil de données exploitables pour d'éventuelles études mais plutôt une sensibilisation des citoyens à leur environnement sonore.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	CAUE 78 / archives départementales / associations locales
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

Observatoire photographique DES PAYSAGES

LE VAUDOUÉ

Entités paysagères :

- Forêt des Trois Pignons, bois de la Commanderie et bois de Larchant
- Vallées de l'Ecole et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri
- Plateau du Gâtinais sud

Parc naturel régional du Gâtinais français

Livrets : **PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI**

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

1. la ou les entité(s) concernée(s),
2. la référence du point (pour la communication auprès du Parc),
3. la localisation GPS (en coordonnées Lambert zone I) du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
4. la date des clichés disponibles (tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires),
5. une légende donnée au point d'observation,
6. 2 à 4 photographies du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
7. un extrait de carte IGN avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
8. le descriptif de la localisation,
9. l'objectif de veille (une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes).

Bornes de l'observatoire : **VALORISATION**

Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées thématiques et des lectures de paysage ont déjà été organisées autour de ces bornes.

Capsule Mobile d'Observation d'Edouard Sautai (2010)

Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une commune juge qu'il serait intéressant d'ajouter un point dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.
Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional du Gâtinais français
Florian Rivoal,
Chargé de mission Paysage
01 64 98 73 93
f.rivoal@parc-gatinais-francais.fr

Parc naturel régional du Gâtinais français

Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 40VETM

Localisation GPS (Lambert zone I) : (613616 ; 73470)
Date des clichés disponibles : juillet 2002, avril 2009, janvier 2010

Entrée nord du Vaudoué, vers la source de l'École.

Juillet 2002

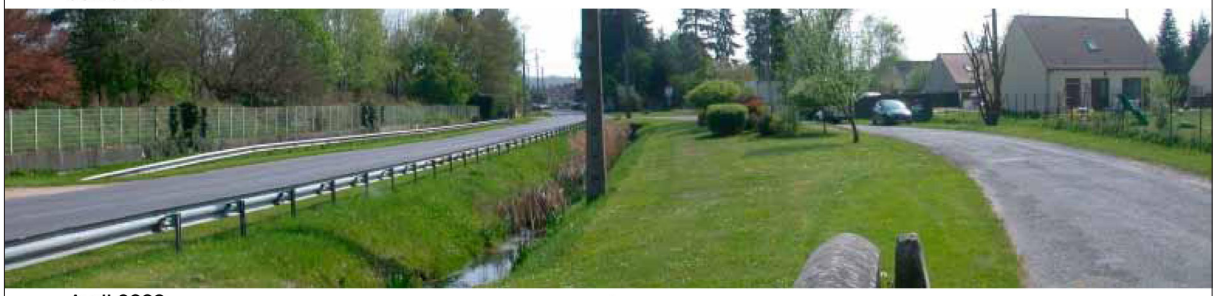

Avril 2009

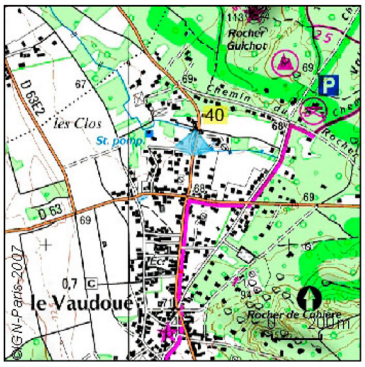

LOCALISATION

D16, entrée du bourg du Vaudoué après le grand virage en venant de Noisy. Vue depuis le chemin de terre menant aux conteneurs. La borne est située contre le parapet du pont au-dessus de l'École.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de cette entrée de bourg.

Janvier 2010

04.07 Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public

Orientations concernées	Orientation 4 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

OBJECTIFS	
CONSTAT	• L'art est un bon vecteur de sensibilisation au paysage auprès du grand public par son attractivité et les questionnements qu'il suscite.
OBJECTIFS	• Initier des événements artistiques en lien avec les paysages, notamment agricoles, de la Plaine de Versailles. Ces événements peuvent éventuellement s'inscrire dans une démarche participative par la construction d'œuvres collectives. • Réaliser des courts-métrages basés sur un scénario ludique afin de faciliter la compréhension des enjeux et des problématiques liés au paysage.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Manifestations liées au Printemps et à l'Automne de la plaine de Versailles.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Rechercher des exploitants agricoles qui acceptent d'accueillir des œuvres artistiques éphémères. • Sélectionner le type d'actions artistiques à privilégier en fonction des exemples pré-existants sur d'autres territoires et des opportunités.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	DRAC / ONF
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Rémunérations d'artistes. • Valorisation de la manifestation.
DÉLAIS D'IMPACT	Court à moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Vidéos de présentation du territoire de l'APPVPA diffusées sur le site internet de l'association. • Fresque du paysage communal exposée à la mairie de Jumeauville réalisée par des artistes locaux.

EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS DU TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Les « Arpenteurs » organisé par le PNR Haute vallée de Chevreuse. > Un habitant par commune propose un parcours suivi par des artistes, des élus, des associations et des habitants, pour parler du paysage. > Les artistes produisent par la suite une fresque de ce paysage. > Un film est aussi réalisé ainsi qu'une cartographie afin que les habitants imaginent le futur de ce territoire à partir d'une vision commune. > Les « Arpenteurs » (environ onze personnes sélectionnées) doivent se réunir autour de la carte afin de réfléchir de manière prospective. C'est une méthode expérimentale. > Le budget des « Arpenteurs » est de 30 000€. Il est subventionné à 50% par la DRAC, le reste par le PNR. • Le PNR du Vexin Français mène des démarches similaires. • Cycle d'art contemporain sur la ferme d'élevage de Vernand organisé par l'association Polyculture. L'association a "*pour but principal de permettre de porter par la création artistique un autre regard sur un site agricole contemporain par la mise en place d'évènements culturels*." (Polyculture.fr). • Festival Vent des Forêts. Au cœur du département de la Meuse (Lorraine), à l'initiative de six villages agricoles et forestiers, Le Vent des Forêts invente un projet humain et culturel audacieux qui privilégie les rencontres et le travail des artistes plasticiens d'aujourd'hui avec les habitants et les artisans locaux. (leventdesforets.org)

LES ACTEURS CONCERNÉS

PARTENAIRES	DRAC / ONF / CAUE 78 / associations locales

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

Valoriser le patrimoine culturel

LES ACTIONS

05.01 • Soutenir et accompagner la reprise des anciennes fermes, moulins et faisanderies, de façon prioritaire par l'activité agricole et agritouristique.

05.02 • Repérer, signaler, aménager et entretenir les belvédères.

05.03 • Redonner une présence aux structures historiques disparues, éléments identitaires du paysage.

05.04 • Recenser les jardins (ou les traces de jardins) dignes d'intérêt dans et aux abords de la Plaine, (en sus du petit patrimoine), ainsi que les arbres remarquables.

05.05 • Soutenir la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel.

05.01 Soutenir et accompagner la reprise et la restauration des anciennes fermes, moulins et faisanderies, de façon prioritaire par l'activité agricole et agritouristique

Orientations Concernées	Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel

OBJECTIFS	
CONSTAT	Certaines fermes sont abandonnées ou délaissées et menacent, à moyen terme, de tomber en ruine, alors qu'elles présentent une architecture remarquable et marquent le paysage.
PRINCIPES D'ACTION	Re-donner à ces bâtiments une fonction agricole ou agri-touristique, d'une part pour encourager leur restauration et leur entretien, d'autre part pour développer l'activité économique agricole ou agri-touristique.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	
MESURES À METTRE EN PLACE	
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	LEADER
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen ou long.

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Étude de restauration de la ferme des Moulineaux (en activité) afin qu'elle retrouve une architecture de qualité. • Étude sur Les fermes agricole des Yvelines. Annie Boyer (CAUE 78) maître d'œuvre. 2004 (cf. extraits pages suivantes, notament sur la ferme de Mézu).
GUIDES, OUVRAGE ET ARTICLE DE RÉFÉRENCE	• DDT 78, CETE Île-de-France. > Guide « Rénover l'habitat rural pour un logement confortable et économe » • DDT 77 > Guide méthodologique « Le devenir des corps de ferme de Seine-et-Marne » • Maisons paysannes de France > N°181, Automne 2011, Dossier : « Périurbain : que devient le bâti rural ? ». > N°187, Printemps 2013, Dossier : « Les abords de la maison ». • PNR HVC > Étude menée par le sur la réhabilitation des fermes (Bernard Rombauts architecte).

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Maisons paysannes de France / DDT 78 / réseau Rural / CAUE 78 / exploitants agricoles / propriétaires

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	

Prescriptions architecturales valables pour la reconversion des bâtiments agricoles

- VOLUMÉTRIE ET COMPOSITION DE LA FACADE :

Respecter la volumétrie des bâtiments existants. Ne pas rehausser un bâtiment qui n'a pas vocation de l'être.

Pour la façade, respecter la proportion des murs par rapport à l'ouverture des baies. Conserver les fenêtres anciennes, et surtout ne pas les élargir. Si nécessaire, en percer d'autres qui devront être dans les mêmes proportions. Préférer des grands pans vitrés plutôt que des fenêtres à petits bois. Les volets devront soit être pleins avec renforts horizontaux soit être intégrés à l'intérieur des bâtiments pour ne pas nuire à la lisibilité de la façade, dans le cas d'une grange par exemple. Tenter de réutiliser au maximum les portes charretières.
Les menuiseries en PVC sont à proscrire. Celles, en bois exotique non adapté à la région, devront être lazurées et repeintes avec des tons clairs, pour ne pas jurer dans l'environnement.

Utiliser un vocabulaire architectural adapté
Des solutions judicieuses et contemporaines s'offrent à vous

Arch : Philippe Le Moal

Extrait de : THIEBAUT Pierre, *La maison rurale en Ile de France*, publications du Moulin de Choiseau, 1995

En haut, de gche à dte : Ferme des Grandes Piffaudières, Raizeux ; atelier et logement à Landecy, arch. Domino ; Reconversion d'une grange à Chauray, arch. Hervé Beaudoin .
En bas, de gche à dte : Ferme des Grandes Piffaudières, Raizeux ; reconversion d'une ferme en habitation, arch. Platane ; résidence secondaire en Bretagne, arch. Christian Hauvette.

- TOITURE :

La charpente doit être, dans la mesure du possible, conservée et restaurée. Dans le cas contraire, il faudra respecter la pente traditionnelle pour ne pas modifier les proportions du bâtiment.
Pour la couverture, la tuile plate reste le matériau le plus utilisé en Yvelines, elle s'adapte mieux avec les matériaux locaux. Essayer de l'utiliser au maximum. Utiliser la tuile mécanique risquerait, par le changement de tons, d'altérer l'image de la ferme au loin.
Si les greniers sont aménagés, tenter de faire le moins d'ouvertures possibles, et préférer les lucarnes fenières ou à capucine. Ne pas en faire un usage intempestif, une à deux créées en plus, au maximum. Pour ajouter de la lumière, s'il en fait défaut, il est toujours possible d'ouvrir le pignon.
Conserver le volume des souches de cheminées.

Conserver l'identité, ne pas rompre l'intégrité du bâtiments par percements intempestifs et inadaptés.

la tuile plate est le matériau de couverture le plus vivement recommandé.
Le plus possible, éviter la tuile mécanique

lucarne fenière, deux versants, engagée dans le mur.

lucarne à capucine, trois versants, engagée dans le mur.

lucarne à capucine, trois versants.

- TECHNIQUES CONSTRUCTIVES :

Pour les murs, employer des matériaux locaux pour les restaurations : meulière, moellons calcaire, grès… Refaire les joints, si nécessaire. Ils doivent être " beurrés ", au ras des pierres.
Pour les enduits, rejeter l'emploi du ciment qui empêche les murs de respirer et qui conserve l'humidité à l'intérieur. Préférer la chaux aérienne éteinte ou certaines chaux hydrauliques.

Utiliser les matériaux locaux pour ne pas rompre l'intégration d'un bâtiment dans son paysage local,

Matériaux rencontrés dans les Yvelines
moellons calcaire, meulière, brique, pierre de taille, grès...

C/A/U/E 78 - octobre 2004 - photos matériaux, CAUE 78

FERME DE MÉZU

CHAVENAY

EXPLOITATION

Lieu-dit Mézu, Route Départementale 97, Chavenay

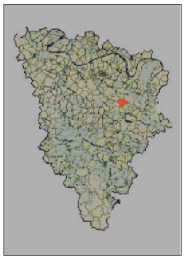

LE PAYSAGE LOCAL DE LA FERME

● Situation géographique :

La ferme de Mézu se trouve isolée au creux d'un vallon évasé au coeur de la plaine de Versailles. Elle est bâtie le long du ru de Gally qui rejoint Chavenay.
À proximité, la station d'épuration des eaux de Villepreux, ainsi que de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux apportent certaines nuisances (olfactives et sonores) à cette ferme pourtant isolée.

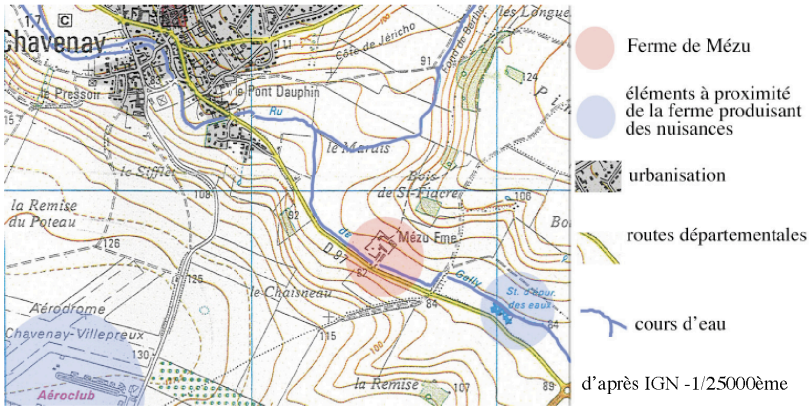

Vallon dans le fond duquel se situe la ferme. Vue depuis le jardin de Mézu.

● Evolution historique de la ferme :

La ferme de Mézu est un témoignage architectural de grande valeur. Elle a subi de nombreuses modifications mais conserve encore des traces des époques différentes de sa fabrication. Avant la Carte des Chasses du Roi (1764 - 1773), ci-dessous, certains textes mentionnent déjà la présence du moulin de «Messue», au XVIIème siècle, d'où son implantation le long du ru. Cette fonction sera conservée jusqu'au XIXème siècle, date à laquelle la ferme commence à être exploitée. La roue à aube du moulin reste encore aujourd'hui entreposée dans un réduit au sous-sol.
Certains bâtiments datent encore du XVIIème siècle. Les cartes historiques font preuve de changements mulptiples au XVIIIème. Le logis aurait été construit au XIXème siècle, au moment de l'exploitation des terres. Au nord de la ferme, le bois de Saint-Fiacre, sur les terres de Grand'Maisons, reste l'une des dernières remises de chasses de l'époque de Louis XIV.

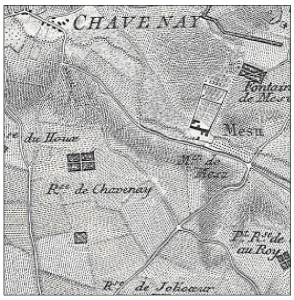

Carte des Chasses du Roi (1764-1773)

Plan d'Intendance de la Paroisse (1787)

Cadastre Napoléonien (1819)

Cartes anciennes, Archives Départementales 78

C/A/U/E 78 - octobre 2004 - documents graphiques et photos, CAUE 78

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

NB : Il faut tout d'abord rappeler que certaines prescriptions relatives à l'impact de l'exploitation dans le paysage et à l'implantation des bâtiments sont à prendre en compte sur l'ensemble de la ferme. D'autres, relatives à l'architecture même des bâtiments, seront à prendre en compte si une reconversion est envisagée.

- **IMPACT AU NIVEAU DU PAYSAGE LOCAL :** Recommandations générales

Conserver les abords des bâtiments qui appartiennent au paysage agricole de la ferme.
Les murs d'enceinte, de clôture doivent être conservés, eux aussi, ils marquent le périmètre du siège de l'exploitation. S'il est partiellement détruit, penser à réutiliser les matériaux locaux ou à constituer une clôture de type mixte, qui allie végétal et minéral. Les essences, pour constituer une haie vive, seront obligatoirement choisies dans les essences locales, pour ne pas rompre l'équilibre de l'ensemble.
La cour apparaît importante dans l'impact de la ferme dans son environnement. Ne pas utiliser des matériaux qui ne soient pas adéquats avec les matériaux utilisés dans les bâtiments. En général, préférer une cour simplement stabilisée, engravillonnée voire engazonnée, lors d'un changement d'usage.
Pour le jardin préférer des essences locales, conserver et entretenir les pigeonnier, puits, mares et cours d'eau.

La ferme de Mézu, comme d'autres, ponctue le paysage de la plaine de Versailles. Cette forme d'habitat ponctuel, qui est venu se greffer le long du ru de Gally en en tirant parti, représente une grande valeur patrimoniale. Avant de regarder la qualité de ses bâtiments constitutifs, il faut s'interroger sur la manière de préserver l'implantation du bâti et l'impact visuel de la ferme dans le paysage.
Il faut mettre en valeur l'implantation de cette ferme par rapport au ru.

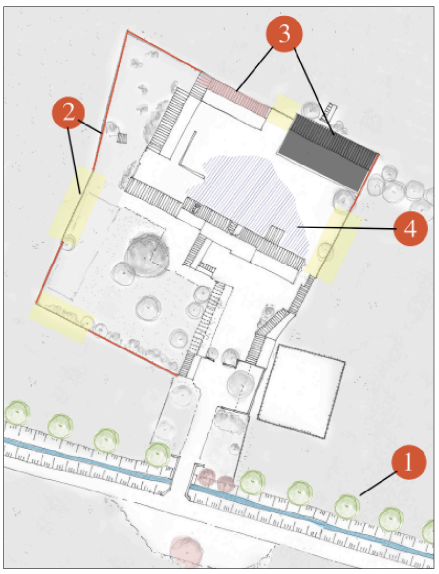

1. Marquer l'entrée : mettre en valeur le ru de Gally, dont l'importance est grande dans la plaine de Versailles comme dans l'histoire de la ville elle-même, et planter ses abords. Choisir un essence locale, végétation de milieux humides, de berges, type saules blancs par exemple. Cette végétation ne risquerait alors pas de concurrencer avec les peupliers déjà présents sur le site et qui marquent l'entrée du siège de l'exploitation. Ces derniers ainsi que le pommier qui leur fait face sont à préserver.

2. Traiter les clôtures : le mur d'enceinte date du XVIIIème siècle, il est à préserver et à mettre en valeur. Mais sa discontinuité pose problème, il est relayé par un grillage pas très soigné qui, cependant, à l'avantage d'ouvrir la propriété sur le territoire qui l'entoure. Ajouter au grillage une haie vive, d'essences locales, pourrait permettre de mieux marquer le périmètre du siège de l'exploitation.

3. Soigner les abords de la ferme : Soigner en particulier l'image des bâtiments de l'extérieur, et travailler en particulier la façade nord de la ferme. Détruire le hangar qui tombe en ruine, le remplacer si la ferme tend à être toujours exploitée, et refaire la toiture de l'écurie.

4. Désencombrer les cours améliore l'image de la ferme : nettoyer les cours rend la gestion des circulations plus aisée.

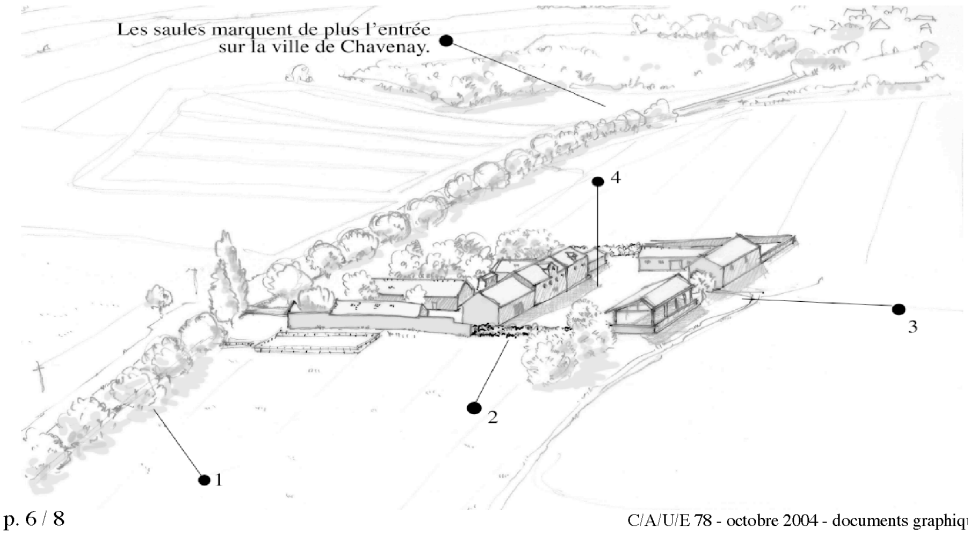

C/A/U/E 78 - octobre 2004 - documents graphiques et photos, CAUE 78

- **IMPLANTATION DANS LA PARCELLE** : Recommandations générales

Préserver l'implantation traditionnelle dans la parcelle. Analyser les différentes étapes de l'implantation du bâti et ne pas déroger à ces mesures. Pour le cas de fermes à cour, respecter la cour avant tout et l'implantation des bâtiments en fonction de celle-ci. Une extension éventuelle ne pourra se faire qu'en fonction du rapport des bâtiments existants avec la cour qui les dessert.
L'implantation du bâti participe à la composition du paysage urbain et local, et marque l'identité d'un territoire. Il faut la respecter.

Certains des bâtiments de Mézu (en rouge) ont une grande valeur et nécessitent d'être préservés et restaurés, dès maintenant. A cet effet, suivre les recommandations concernant la volumétrie, la composition des façades, la toiture...
Leur implantation autour des différentes cours constitue l'identité de la ferme. Les bâtiments, signifiés en orange, ne sont pas en accord avec le vocabulaire architectural de l'ensemble, et de surcroît sont en très mauvais état. Ils nécessitent une reconstruction. Cependant, leur implantation dans l'ensemble de la ferme joue un grand rôle. Ils participent à la constitution de la cour n°2, et à l'intimité du jardin, ce qui a une influence, de plus, sur l'image de la ferme dans le grand paysage.

Bâtiments de grande importance, tant architecturale que patrimoniale.
A préserver et à restaurer.

Bâtiments peu importants du niveau de leur architecture et intérêt patrimonial mais dont l'implantation est à préserver.
A modifier

Bâtiments qui nuisent à la lisibilité de l'ensemble.
Peuvent être détruits

Deux devenirs possibles s'offrent à la ferme de Mézu : soit elle conserve sa fonction d'exploitation, soit elle subit une reconversion.

- Dans le cas d'une conservation de cette ferme en tant qu'exploitation, il est primordial de faire un diagnostic précis des besoins et des attentes des exploitants. Ainsi, réorganiser les circulations de façon à ce qu'il y ait une meilleure gestion des différentes cours. Si cette exploitation reste majoritairement céréalière et équestre, mettre en avant les bâtiments dévolus à ces deux types d'agriculture, et les organiser de manière à ce qu'ils ne se gênent pas. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer au «Guide méthodologique pour l'aménagement des abords de ferme», Chambre d'Agriculture, supplément au n° 860, novembre 1997.
Il est clair que les bâtiments de la cour la plus ancienne ne sont plus adaptés à l'activité agricole, mais ils devront être restaurés et un programme devra être défini les concernant.

- Si cette ferme tend à se reconvertir, il est nécessaire de mener à bien un programme, clairement défini et adéquat.
Dans le cas présent, cette recherche doit être effectuée en fonction de nombreux paramètres qui ne dépendent pas uniquement de la ferme elle- même. L'activité équestre est relativement bien développée dans la Plaine de Versailles, il pourrait être envisagé de créer un gîte équestre, formule s'inscrivant dans l'ensemble du territoire. Le gîte reste une bonne manière de reconvertir les anciennes fermes, et développer une activité touristique autour des chevaux semble une reconversion tout à fait envisageable d'autant que certains bâtiments sont déjà dévolus à cette activité. Les bâtiments de la cour la plus ancienne seraint plus adaptés à ce type de programme qu'à une exploitation intensive.

05.02 Repérer, signaler, aménager et entretenir les belvédères

Orientations Concernées	Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Le relief du territoire de l'APPVPA (coteaux encadrant la plaine, ride de Thoiry) offre des belvédères naturels sur le paysage. • Beaucoup de châteaux se sont installés sur les hauteurs afin, entre autres, de bénéficier de vues sur le paysage (château des Gondi, et, dans une moindre mesure, le château de Versailles). La création de belvédères est donc identitaire du paysage de la plaine. • Aujourd'hui, les points de vues surplombant la plaine ne sont ni indiqués ni aménagés, ce qui nuit à la valorisation et la connaissance du paysage.
PRINCIPES D'ACTION	• Faire connaître et valoriser le paysage de la plaine en le rendant visible. • Considérer que l'aménagement des belvédères constituera, en soi, un projet de paysage pour la plaine.
LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Carte de repérage des points de vue de la charte, synthèse des points de vues repérés dans le SCOT Gally-Mauldre, dans certains PLU, par la DRIEE et par l'APPVPA.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Repérer les points de vue qui offrent des vues spectaculaires, rares, didactiques ou pittoresques. • Choisir les points de vue selon les itinéraires routiers ou pédestres de découverte de la plaine, et inversement. • Les cartographier (notamment sur les cartes des itinéraires de découverte). Pour cela, faire appel à des graphistes. • Les signaler in situ (panneaux, fléchage). • Aménager (et entretenir) quelques belvédères Pour cela, faire appel à une agence de paysage. • Éventuellement, en accompagner certains de panneaux pédagogiques (lecture de paysage). Pour cela, faire appel à une agence de paysage (contenu) et de design (panneau). Les panneaux seront conçus selon la gamme définie par l'APPVPA. • Le cas échéant, relier des belvédères existant ou potentiels par des « cheminements de crêtes » ou patrimoniaux reliés au réseau piéton communal.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Contrat rural (communes de moins de 2000 habitants)
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Repérage. • Conception et édition des cartes. • Conception / fabrication / installation / entretien des panneaux indicatifs et pédagogiques. • Conception / création / entretien des belvédères • Éventuellement, achat du foncier.
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES HORS DU TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Terrasse du château de Saint-Germain-en-Laye. • Une multitude de projet de belvédères, partout en France, de configurations très variées.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Propriétaires, intercommunalités et communes.
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

05.03 Redonner une présence aux structures paysagères historiques disparues, éléments identitaires du paysage

Orientations Concernées	Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Le territoire de la plaine de Versailles est issu d'une longue et riche histoire, dont ne subsistent parfois que des traces, voire rien. • En tant qu'éléments identitaires de la plaine, et en tant qu'éléments historiques structurant le territoire, certaines structures historiques aujourd'hui disparues méritent d'être à nouveau visibles et d'organiser l'espace.
PRINCIPES D'ACTION	• Faire du patrimoine un élément de constitution du paysage de la plaine. • Ne pas restituer une forme ancienne, de façon littérale, mais l'évoquer ou la re-créer sous une forme moderne, en adéquation avec les usages et les techniques d'aujourd'hui.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Cartes historiques, études historiques diverses.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Recenser les structures historiques disparues et dont la re-création ou l'évocation aurait un impact sur le paysage. • Consulter des paysagistes et des historiens afin d'élaborer un projet de paysage.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	Contrat rural (réservé aux communes de moins de 2000 habitants)
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen à long terme.

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	> Les 5 allées partant de l'étoile royale. > Les remises boisées > Le mur d'enceinte du Grand Parc, y compris aux abords de la forêt de Marly, en particulier aux abords des portes qui subsistent, en situation bien exposée : Villepreux, Les Loges, Saint-Nom-la-Bretèche ainsi que la valorisation des sections existantes (panneaux pédagogique et entretien). > La route royale sur le plateau des Alluets.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Projet de re-création, sous une forme moderne, de l'Allée royale de Villepreux. • Projet de requalification de la Faisanderie de Bailly-Fontenay-le-Fleury.

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	DRIEE, CAUE 78, érudits, DRAC Île-de-France / STAP 78, intercommunalités et communes, propriétaires fonciers

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

05.04 Recenser les jardins (ou traces de jardins) dignes d'intérêt dans et aux abords de la Plaine, (en sus du petit patrimoine), ainsi que les arbres remarquables

Orientations Concernées	Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel

OBJECTIFS	
CONSTAT	• Certains jardins privés de qualité et certains vestiges de jardin ne sont pas (ou trop peu) connus, recensés, cartographiés. • Cette méconnaissance nuit à la valorisation du patrimoine jardiné de la plaine. • Les arbres remarquables de la plaine ne sont ni recensés, ni cartographiés. • Cette méconnaissance nuit à la valorisation du patrimoine arboré de la plaine. • Beaucoup de jardins du territoire de l'APPVPA et leurs alentours sont à l'abandon ou maltraités ou totalement fermés (privés).
PRINCIPES D'ACTION	Connaître pour mieux faire connaître, entretenir et/ou restaurer.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Inventaire des jardins en Île-de-France réalisé par l'IAURIF au niveau départemental. • Inventaire des jardins réalisé par le MEDDE au niveau régional.
MESURES À METTRE EN PLACE	• Définir les critères permettant de sélectionner les jardins de qualité, les vestiges ou potentialités de jardins et les arbres remarquables (histoire, ampleur, espèces végétales, composition, présence dans le paysage, rareté, mode de jardinage, etc.) • Recenser et cartographier les jardins de qualité. • Définir les critères permettant de sélectionner les arbres remarquables (histoire, dimensions, forme, rareté, présence dans le paysage, etc.) • Encourager les propriétaires de jardins à engager d'éventuels travaux de valorisation ou de préservation voire de recréation. Les conseiller, les aider. Cette mesure vaut également pour les jardins publics. • Encourager les propriétaires d'arbres remarquables à engager une étude phytosanitaire et d'éventuels travaux de valorisation de l'arbre. • Encourager les propriétaires de jardins dignes d'intérêt à les ouvrir au public et, le cas échéant, à organiser des visites. Une ouverture lors des « journées européennes du patrimoine » peut constituer un début, avant une ouverture plus large. • Encourager les propriétaires d'arbres remarquables à les rendre accessibles. • Communiquer sur ces jardins et ces arbres auprès de tous les publics.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	
FINANCEMENT POSTES CLÉS	
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Carte de l'APPVPA recensant les éléments de patrimoine jugés dignes d'intérêt (même s'ils ne sont pas protégés par l'État ou au PLU). • Sensibilisation effectuée par l'association « Nature et Jardins » de Crespières.
MANIFESTATIONS INTÉRESSANTES	• « Journées européennes du patrimoine ». • Journées nationales « Rendez-vous aux jardins ». • Journées « Paroles de jardiniers en Yvelines ».

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Propriétaires de jardins et d'arbres remarquables, DRAC Île-de-France, STAP 78, CAUE 78, associations naturalistes, association ARBRES, ONF, Comité des parcs et jardins de France, section Parcs et Jardins des Yvelines.

L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	X
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X

05.05 Soutenir la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel

Orientations Concernées	Orientation 5 : Valoriser le patrimoine culturel

OBJECTIFS	
CONSTAT	• La richesse du patrimoine historique est une caractéristique majeure des paysages de la plaine de Versailles. Ce patrimoine bénéficie tantôt d'une reconnaissance nationale voire internationale, tantôt d'un rayonnement plus local. Le « petit patrimoine » ou patrimoine dit vernaculaire témoigne d'une mémoire vivante du territoire qu'il est essentiel de transmettre. Sa mise en valeur peut en outre favoriser l'attachement des habitants à leur lieu de vie et participer à la qualité des paysages.
PRINCIPES D'ACTION	• Promouvoir la réhabilitation des patrimoines recensés par la charte. • Accompagner les volontés locales dans la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel (ponceaux, fontaine, lavoir, etc.). • Favoriser l'implication des habitants à la mise en valeur de leurs paysages grâce à des actions symboliques liées à la réhabilitation du patrimoine dit vernaculaire.

LES ACTIONS	
OUTILS EXISTANTS	• Chantiers-jeunes "Remparts" ; structures œuvrant pour la réinsertion des personnes par le travail
MESURES À METTRE EN PLACE	• Chantiers de restauration, éventuellement participatifs. • Communiquer auprès du grand public en utilisant les relais que sont les communes et les intercommunalités.
FINANCEMENT ENVISAGEABLE	LEADER / Communes et intercommunalités
FINANCEMENT POSTES CLÉS	• Coordination et animation des chantiers organisés. • Encadrement des chantiers par un professionnel (architecte, artisan, etc.).
DÉLAIS D'IMPACT	Moyen à long

LOCALISATION / RÉFÉRENCES	
COMMUNES CONCERNÉES	Potentiellement, toutes.
LIEUX	Patrimoine recensé dans l'orientation 05 ainsi que des lieux indiqués par les habitants eux-mêmes.
EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES SUR LE TERRITOIRE DE L'APPVPA	• Réhabilitation du pont de l'Oisemont et du lavoir de Plaisir. • Actions de communication réalisées par les associations. (exemples : le musée géré par l'association ACIME à Maule / le jeu de société construit par l'association "Fontenay, d'hier à aujourd'hui" à Fontenay-le-Fleury).

LES ACTEURS CONCERNÉS	
PARTENAIRES	Fondation du patrimoine / Maisons paysannes de France / CAUE 78
L'APPVPA	
01 – ÉLUS	X
02 – AGRICULTEURS	
03 – ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	X